

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°02-2022-015

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2022

# Sommaire

## **Centre Hospitalier de Soissons / Direction Générale**

02-2022-08-30-00001 - Décision n°22-37 de délégation de signature au titre de la coordination générale des soins, de la délégation aux usagers et de la qualité du centre hospitalier de Soissons. (1 page)

Page 3

## **Direction de la citoyenneté et de la légalité / Bureau de la réglementation générale et des élections**

02-2022-08-30-00003 - Arrêté n°DCL-BRGE-2022/134 relatif aux nombres et lieux d'implantation des bureaux de vote dans les communes du département de l'Aisne (66 pages)

Page 5

## **Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne / Division stratégie, contrôle de gestion, cellule accueil de proximité**

02-2022-08-30-00002 - Délégation de signature de Monsieur Philippe Rigollet, comptable et responsable du service de publicité foncière et d'enregistrement de Laon. (4 pages)

Page 72

## **Direction départementale des territoires / Service Environnement - Unité gestion installations classées pour la protection de l'environnement, déchets**

02-2022-08-09-00001 - Arrêté préfectoral n°IC/2022/165 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. (5 pages)

Page 77

# Centre Hospitalier de Soissons

02-2022-08-30-00001

Décision n°22-37 de délégation de signature au titre de la coordination générale des soins, de la délégation aux usagers et de la qualité du centre hospitalier de Soissons.

Extrait du registre  
des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

22-37

**Décision de délégation de signature au titre de la coordination générale des soins, de la délégation aux usagers et de la qualité du centre hospitalier de Soissons**

LE DIRECTEUR,

Vu l'ensemble des textes applicables,


Vu l'organigramme du centre hospitalier de Soissons,

DECIDE

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à Madame Barbara MALLARD, coordonnatrice générale des soins en responsabilité de la direction des soins, de la délégation aux usagers et de la qualité à l'effet de signer au nom du directeur général :

- tous actes, décisions ou conventions relatifs à la gestion et à l'organisation des soins ;
- tous actes, décisions ou conventions relatifs aux champs sous sa responsabilité.

**Article 2 :** La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Barbara MALLARD Coordonnatrice générale des soins	

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai au comptable de l'établissement.

**Article 4 :** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

**Article 5 :** La présente décision annule et remplace la décision n°22-10 du 28 janvier 2022.

Soissons, le 30 août 2022.

Le Directeur

E. LAGARDERE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

02-2022-08-30-00003

Arrêté n°DCL-BRGE-2022/134 relatif aux nombres  
et lieux d'implantation des bureaux de vote dans  
les communes du département de l'Aisne



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°DCL – BRGE – 2022/134  
relatif aux nombre et lieux d'implantation des  
bureaux de vote dans les communes  
du département de l'Aisne

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.12, L.12-1, L.13, L.14, L.79, R. 40 et R. 40-1 ;

**VU** l'arrêté n°DCL-BRGE 2020/072 instituant un bureau de vote au titre de l'article R. 40-1 du code électoral en date du 15 décembre 2020 ;

**VU** l'arrêté n°DCL-BRGE 2021/080 relatif aux nombre et lieux d'implantation des bureaux de vote dans les communes du département de l'Aisne en date du 30 août 2021 ;

**VU** l'arrêté modificatif relatif aux nombre et lieux d'implantation des bureaux de vote dans les communes du département de l'Aisne en date du 28 février 2022 ;

**VU** les modifications sollicitées par les maires pour l'implantation des bureaux de vote et leurs périmètres géographiques ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

Le lieu de réunion des électeurs pour l'élection du président de la République, des députés, des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers municipaux, des représentants au parlement européen, ainsi que pour les référendums, est fixé conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

Le nombre de bureaux de vote s'établit ainsi qu'il suit :

- Arrondissement de CHÂTEAU-THIERRY : 131
- Arrondissement de LAON : 291
- Arrondissement de SAINT-QUENTIN : 173
- Arrondissement de SOISSONS : 203
- Arrondissement de VERVINS : 176

**Total du département de l'Aisne : 974**

2, rue Paul Doumer – BP 20104  
02000 LAON  
Affaire suivie par : Karine LEMARIÉ  
Tél. : 03 23 21 83 11  
Mél. : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité/BRGE

1/2

 Préfet de l'Aisne

  @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet  
des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

Article 3 :

Tels qu'ils sont ainsi fixés, les bureaux de vote serviront pour toute élection ayant lieu dans la période comprise **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023**.

Article 4 :

Dans les communes ayant plusieurs bureaux de vote, les militaires et les Français établis hors de France seront inscrits, lorsqu'il se révélera impossible de localiser à l'intérieur de la commune l'attache avec un bureau de vote déterminé, au bureau n° 1, à l'exception des communes de SOISSONS, de TERGNIER, de MARLE qui les inscriront au 2<sup>ème</sup> bureau, d'HIRSON et de SAINT-MICHEL qui les inscriront au 3<sup>ème</sup> bureau, de LAON qui les inscrira au 20<sup>ème</sup> bureau.

Article 5 :

En application des articles L. 12-1, L. 79 et R. 40-1 du code électoral, les personnes détenues admises à voter par correspondance seront inscrites au 20<sup>ème</sup> bureau de LAON.

Ce bureau est rattaché à la circonscription électorale de LAON qui compte, pour chaque élection, respectivement le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

1° pour les élections départementales : **LAON-1;**

2° pour les élections législatives : **1<sup>ère</sup> circonscription.**

Article 6 :

Dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote, il est affecté à chacun d'eux un périmètre géographique défini dans les annexes du présent arrêté.

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

À Laon, le **30 AOUT 2022**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain NGOUOTO

N°INSEE	Arrondissement	Commune	Code du bureau de vote	BV Centr.	Implantation des bureaux de vote	Code de la circonscription législative	Libellé du canton
02001	LAON	Abbécourt	1		Salle Polyvalente	4	Chaunuy
02002	LAON	Achery	1		Mairie	1	Tergnier
02003	SOISSONS	Acy	2		Mairie	5	Soissons-2
02004	LAON	Agricourt-et-Séchelles	1		Salle communale – 2 rue de Moranzny	3	Marle
02005	LAON	Arulicourt	1		Mairie	3	Villeneuve-sur-Aisne
02006	VERVINS	Aisonville-et-Bemoville	1		Mairie	1	Guise
02007	LAON	Aizelles	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02008	SOISSONS	Aizy-Jouy	1		Mairie	2	Fère-en-Tardenois
02009	SAINT-QUENTIN	Alaincourt	1		Mairie	5	Ribemont
02010	SOISSONS	Allemand	1		Salle du Foyer Rural	5	Fère-en-Tardenois
02011	SOISSONS	Ambliery	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02012	SOISSONS	Ambrief	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02013	LAON	Amfiontaine	1		Salle des fêtes	1	Villeneuve-sur-Aisne
02014	LAON	Amigny-Rouv	1		Maison des Associations, 13 rue du peuplier	4	Chaunuy
02015	SOISSONS	Ardeville	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02016	LAON	Andelain	1		Mairie	1	Tergnier
02017	LAON	Arquillécourt-le-Sart	1		Mairie	1	Tergnier
02018	LAON	Amizy-le-Grand	1	X	Territoire d'Amizy-le-Château-Salle des fêtes Marcel Pagnol	1	Laon-1
02019	SAINT-QUENTIN	Annois	1		Mairie	2	Ribemont
02020	VERVINS	Anjy-Martin-Rieux	1		Salle des fêtes-11 rue de la Halle	3	Hirson
02021	VERVINS	Archon	1		Mairie	1	Vervins
02022	SOISSONS	Arçy-Sainte-Resithe	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02023	CHATEAU-THIERRY	Armentières-sur-Curcq	1		Salle communale	5	Villers-Cotterêts
02024	LAON	Arrency	1		Mairie	1	Laon-2
02025	SAINT-QUENTIN	Artemps	1		Mairie	2	Ribemont
02027	LAON	Assis-sur-Serre	1		Mairie	1	Marle
02028	LAON	Athies-sous-Laon	1	X	Mairie	1	Laon-2
02029	SAINT-QUENTIN	Atilly	2		Salle polyvalente, rue La Fontaine	1	Laon-2
02030	SAINT-QUENTIN	Aubencheuil-aux-Bois	1		Mairie	2	Saint-Quentin-1
02031	VERVINS	Audenton	1		Mairie	2	Bohain-en-Vermandois
02032	SAINT-QUENTIN	Audigny-aux-Kaisnes	1		Salle culturelle, rue du jejon	3	Hirson
02033	LAON	Audigny-en-Laonnois	1		Mairie	2	Ribemont
02034	SOISSONS	Audignicourt	1		Salle communale	1	Villeneuve-sur-Aisne
02035	VERVINS	Audignicourt	1		Salle communale de la mairie	4	Vic-sur-Aisne
02036	SOISSONS	Audigny	1		Salle du Foyer rural	3	Guise
02037	LAON	Auduy	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02038	VERVINS	Aulnois-sous-Laon	1		Mairie	1	Laon-1
02039	VERVINS	Les Auleis	1		Foyer rural "Yvonne Moreau"	1	Vervins
02040	LAON	Autrenencourt	1		Mairie	3	Marle
02041	VERVINS	Autreppes	1		Mairie	3	Vervins
02042	LAON	Autreville	1		Mairie	4	Chaunuy
02043	CHATEAU-THIERRY	Azy-sur-Marne	1		Salle Municipale	4	Essômes-sur-Marne
02044	SOISSONS	Baigneux	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02046	VERVINS	Banigny	1		Mairie	4	Soissons-1
02047	LAON	Barenton-Bugny	1		Mairie	3	Vervins
02048	LAON	Barenton-Cel	1		Mairie	1	Marle
02049	LAON	Barenton-sur-Serre	1		Mairie	1	Marle
02050	LAON	Barisis-aux-Bois	1		Mairie	1	Vic-sur-Aisne
02051	VERVINS	Barzy-en-Thiérache	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02052	CHATEAU-THIERRY	Barzy-sur-Marne	1		Salle des fêtes – 37 Grand rue	3	Guise
02053	LAON	Bassoles-Aulers	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02054	CHATEAU-THIERRY	Beaumont	1	X	Territoire de Baulne-en-Brie – 1 place de l'église	1	Laon-1
02054	SOISSONS	Bazoches-et-Saint-Thibaut	1		Territoire de la Chapelle Monthodon – 5 rue Claretontaine	5	Essômes-sur-Marne
02055	VERVINS	Beaumé	1		Territoire de Saint-Agnan – 1 place d'église	5	Essômes-sur-Marne
			1		Salle polyvalente – place Charles Houssel	3	Fère-en-Tardenois
			1		Mairie	3	Hirson



02056	LAON	Beaumont-en-Belne	1						Chauny
02057	SAINT-QUENTIN	Beaurevoir	1						Bohain-en-Vermandois
02058	LAON	Beaureux	1						Villeneuve-sur-Aisne
02059	LAON	Beautor	1		x				Tergnier
			2						
			3						
02060	SAINT-QUENTIN	Beauvois-en-Vermandois	1						Saint-Quentin-1
02061	SAINT-QUENTIN	Bacquigny	1						Bohain-en-Vermandois
02062	CHATEAU-THIERRY	Bellevu	1						Château-Thierry
02063	SAINT-QUENTIN	Bellevue	1						Bohain-en-Vermandois
02064	SOISSONS	Belleu	1		x				Soissons-2
			2						
			3						
02065	SAINT-QUENTIN	Bellécourt	1						Bohain-en-Vermandois
02066	SAINT-QUENTIN	Benny	1						Ribemont
02067	VERVINS	Berlignes-sur-Sambre	1						Guise
02068	VERVINS	Berlancourt	1						Marle
02069	VERVINS	Berlise	1						Ver vins
02070	VERVINS	Berlot	1						Guise
02071	SOISSONS	Berny-Rivière	1						Vic-sur-Aisne
02072	LAON	Berrieux	1						Vic-sur-Aisne
02073	LAON	Berry-au-Bac	1						Villeneuve-sur-Aisne
02074	LAON	Bertancourt-Epouillon	1						Villeneuve-sur-Aisne
02075	SAINT-QUENTIN	Berthencourt	1						Tergnier
02076	LAON	Bertrécourt	1						Ribemont
02077	SOISSONS	Berzy-le-Sec	1						Villeneuve-sur-Aisne
02078	LAON	Besmé	1						Soissons-2
02079	VERVINS	Besmout	1						Vic-sur-Aisne
02080	LAON	Besny-et-Loizy	1						Hirson
02081	LAON	Béhanccourt-en-Vaux	1						Laon-1
02082	SOISSONS	Beuignieux	1						Charray
02083	CHATEAU-THIERRY	Beuwardes	1						Villiers-Cotterêts
02084	CHATEAU-THIERRY	Bézu-le-Guéry	1						Fère-en-Tardenois
02085	CHATEAU-THIERRY	Bézu-Saint-Germain	1						Essômes-sur-Marne
02086	LAON	Bichancourt	1						Château-Thierry
02087	SOISSONS	Bieueux	1						Vic-sur-Aisne
02088	LAON	Bievres	1						Vic-sur-Aisne
02089	SOISSONS	Billy-sur-Aisne	1						Laon-2
02090	SOISSONS	Billy-sur-Courcq	1						Soissons-2
02091	SOISSONS	Blanzy-lès-Fismes	1						Villiers-Cotterêts
02092	LAON	Bléancourt	1						Fère-en-Tardenois
02093	LAON	Blesmes	1						Vic-sur-Aisne
02094	CHATEAU-THIERRY	Blesmes	1						Château-Thierry
02095	SAINT-QUENTIN	Bohain-en-Vermandois	1		x				Bohain-en-Vermandois
			2						
			3						
			4						
02096	LAON	Bols-lès-Parigny	1						Marle
02097	LAON	Boncourt	1						Villeneuve-sur-Aisne
02098	CHATEAU-THIERRY	Bonneil	1						Essômes-sur-Marne
02099	CHATEAU-THIERRY	Bonnesvalyn	1						Villiers-Cotterêts
02100	SAINT-QUENTIN	Bony	1						Bohain-en-Vermandois
02101	LAON	Bosmont-sur-Serre	1						Marle
02102	LAON	Bouconville-Vaucclair	1						Villeneuve-sur-Aisne
02103	VERVINS	Boué	1						Villeneuve-sur-Aisne
02104	LAON	Bouffignereux	1						Guise
02105	CHATEAU-THIERRY	Bouresches	1						Villeneuve-sur-Aisne
02106	LAON	Bourg-et-Comin	1						Château-Thierry
02107	LAON	Bourguignon-sous-Coucy	1						Villeneuve-sur-Aisne
02108	LAON	Bourguignon-sous-Montbavin	1						Vic-sur-Aisne
02109	VERVINS	La Bourelle	1						Laon-1
			1						Ver vins



02168	CHATEAU-THIERRY	Château-Thierry	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	x	<p>Immeuble communal- 8 rue du Château Médiathèque Jean Macé – 14 rue Jean de la Fontaine Groupe scolaire des Filioirs – Quai Gambetta Groupe scolaire Louis Michel Groupe scolaire de la Mare Aubry Restaurant scolaire Mare Aubry Groupe scolaire Vaucrises-Hérissons Groupe scolaire Vaucrises-Mauguins Groupe scolaire des Chesneaux Ecole maternelle du groupe scolaire du Bois Bancharard Palais des rencontres – avenue de Lauconnois Ecole maternelle Vaucrises-Hérissons</p>	5	Château-Thierry
02169	LAON	Châtillon-lès-Sons	1		Mairie	3	Marie
02170	SAINT-QUENTIN	Châtillon-sur-Oise	1		Mairie	2	Ribemont
02171	LAON	Chaudardes	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02172	SOISSONS	Chaudun	1	x	Mairie	5	Villers-Cotterêts
02173	LAON	Chaunoy	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		<p>Salles des fêtes, boulevard Gambetta Salles des fêtes, boulevard Gambetta Salles des fêtes, boulevard Gambetta Salles des fêtes, boulevard Gambetta Salle Jean Boulin, boulevard de Berghem Salle Jean Boulin, boulevard de Berghem Salle Jean Boulin, boulevard de Berghem Salle Jean Boulin, boulevard de Berghem Salle Jean Boulin, boulevard de Berghem Foyer rural « Bruno CHARBEY » 4 rue Saint-Pierre</p>	4	Chaunoy
02174	SOISSONS	Chavignion	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02175	SOISSONS	Chavigny	1		Mairie	4	Soissons-1
02176	SOISSONS	Chavonne	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02177	LAON	Cherêt	1		Salle communale-1 rue principale	1	Laon-2
02178	LAON	Chermizy-Ailles	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02179	SOISSONS	Chéry-Chatreuve	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02180	LAON	Chéry-lès-Fouilly	1		Mairie	1	Marie
02181	VERVINS	Chéry-lès-Rozoy	1		Ancienne école	1	Vervins
02182	VERVINS	Chevannes	1		Mairie	3	Marie
02183	LAON	Chevreigny	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02184	SAINT-QUENTIN	Chevresis-Moncaeu	1		Ancienne école 1 rue du Château	3	Ribemont
02185	CHATEAU-THIERRY	Chézy-en-Croix	1		Salle des fêtes	5	Villers-Cotterêts
02186	CHATEAU-THIERRY	Chézy-sur-Marne	1		Salle du Jumelage	5	Essômes-sur-Marne
02187	CHATEAU-THIERRY	Chierry	1		Sous-sol 7ème classe, 3 rue des écoles	5	Château-Thierry
02188	VERVINS	Chigny	1		Mairie	3	Guisse
02189	LAON	Chivres-en-Laonnois	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02190	SOISSONS	Chivres-Val	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02191	LAON	Chilly-lès-Éouvailles	1		Mairie	1	Laon-2
02192	SOISSONS	Chouy	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02193	CHATEAU-THIERRY	Cierges	1		Mairie annexe	5	Fère-en-Tardenois
02194	LAON	Cilly	1		Mairie	3	Marie
02195	SOISSONS	City-Salsonne	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02196	LAON	Clacy-et-Thierret	1		Mairie	1	Laon-1
02197	VERVINS	Clairfontaine	1		Mairie	3	Vervins
02198	SOISSONS	Clarmecq	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02199	SAINT-QUENTIN	Clastres	1		Salle des fêtes	2	Ribemont
02200	VERVINS	Clermont-lès-Fermes	1		Ancienne école	1	Vervins
02201	SOISSONS	Cœuvres-et-Valsery	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02202	CHATEAU-THIERRY	Coincy	1		Salle Gautier	5	Château-Thierry
02203	SOISSONS	Coincy	1		Mairie	3	Hilson
02204	VERVINS	Cohignt	1		Mairie	3	Laon-2
02205	LAON	Colligis-Grandelain	1		Ancienne salle de classe	1	Laon-2
02206	VERVINS	Colanfiay	1		Mairie	3	Marie
02207	LAON	Commencion	1		Mairie	4	Chaunoy
02208	LAON	Conceureux	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne

02209	CHATEAU-THIERRY	Condé-en-Brie	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02210	SOISSONS	Condé-sur-Aisne	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02211	LAON	Condé-sur-Sulpyre	1		Salle socio-éducative	1	Villeneuve-sur-Aisne
02212	LAON	Condren	1		Salle polivalente	4	Chauvy
02213	CHATEAU-THIERRY	Complis	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02214	SAINT-QUENTIN	Contescourt	1		Mairie	2	Saint-Quentin-3
02215	LAON	Corbercy	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02216	SOISSONS	Corcy	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02217	LAON	Coucy-le-Château-Auffrique	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02218	LAON	Coucy-lès-Eppes	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02219	LAON	Coucy-la-Ville	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02220	CHATEAU-THIERRY	Coulonges-Cohan	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02221	CHATEAU-THIERRY	Coupru	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02222	LAON	Courbes	1		Mairie	1	Tergnier
02223	CHATEAU-THIERRY	Courboin	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02224	SOISSONS	Courceles-sur-Vesle	1		Nouvelle salle d'évolution	5	Fère-en-Tardenois
02225	CHATEAU-THIERRY	Courchamps	1		Salle des fêtes	5	Villers-Cotterêts
02226	SOISSONS	Courmells	1		Mairie	4	Soissons-2
02227	CHATEAU-THIERRY	Courmont	1		Salle communale	4	Fère-en-Tardenois
02228	CHATEAU-THIERRY	Courtemont-Varemes	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02229	LAON	Courtizy-et-Fussigny	1		Mairie	5	Villeneuve-sur-Aisne
02230	SOISSONS	Couvelles	1		Mairie	1	Fère-en-Tardenois
02231	LAON	Couvion-et-Aumencourt	1		Mairie	5	Marle
02232	SOISSONS	Coyolles	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02233	SOISSONS	Cramaille	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02234	LAON	Craonne	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02235	LAON	Craonnelle	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02236	LAON	Crécy-au-Mont	1		Salle des fêtes Raoul Gosse	4	Vic-sur-Aisne
02237	LAON	Crécy-sur-Serre	1		Salle des fêtes	1	Marle
02238	LAON	Crèpy	1		Mairie	1	Laon-1
02239	CHATEAU-THIERRY	Crézancy	1		Salle Polivalente	5	Essômes-sur-Marne
02240	SAINT-QUENTIN	Croix-Forsomme	1		Mairie	3	Bohain-en-Vernandois
02241	CHATEAU-THIERRY	La Croix-sur-Ouq	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02242	CHATEAU-THIERRY	Crouttes-sur-Marne	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02243	SOISSONS	Crouy	1	x	Mairie	4	Soissons-1
02244	VERVINS	Crupilly	1		Ecole maternelle Clémencin	3	Guise
02245	SOISSONS	Cuffies	1		Salle communale	4	Soissons-1
02246	SAINT-QUENTIN	Cugny	1		Mairie	2	Ribemont
02248	LAON	Curieux	1		Salle des sports, Grand-Place	3	Marle
02249	SOISSONS	Quiy-Housse	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02250	LAON	Quiy-lès-Chaumdardes	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02251	VERVINS	Quiy-lès-Iviers	1		Mairie	1	Vervins
02252	LAON	Cuisy-et-Geny	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02253	SOISSONS	Cuisy-en-Almont	1		Salle communale	4	Soissons-1
02254	SOISSONS	Curty	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02255	SOISSONS	Cys-la-Commune	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02256	VERVINS	Dagny-Lambergery	1		Mairie	1	Vervins
02257	SAINT-QUENTIN	Dailon	1		Mairie	2	Ribemont
02258	SOISSONS	Dammard	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02259	SOISSONS	Dampieux	1		Salle communale	5	Villers-Cotterêts
02260	LAON	Danzizy	1		Mairie	1	Tergnier
02261	LAON	Dercy	1		Mairie	1	Marle
02262	LAON	Deuillet	1		Mairie	1	Tergnier
02263	SOISSONS	Dhuizel	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02264	VERVINS	Dizy-le-Gros	1		Salle annexe communale	1	Vervins
02265	VERVINS	Dohis	1		Ancienne école désaffectée	1	Vervins
02266	VERVINS	Dolignon	1		Mairie	4	Vervins
02267	SOISSONS	Domniers	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02268	CHATEAU-THIERRY	Domptin	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne



02327	SAINT-QUENTIN	Foreste	1			Mairie	2	Saint-Quentin-1
02328	CHATEAU-THIERRY	Fossoy	1			Foyer rural	5	Château-Thierry
02329	LAON	Fourdrain	1			Mairie	1	Terrier
02330	SAINT-QUENTIN	Franilly-Selency	1			Mairie	2	Saint-Quentin-1
02331	VERVINS	Franqueville	1			Mairie	3	Marie
02332	CHATEAU-THIERRY	Fresnes-en-Tardenois	1			Salle du foyer rural	5	Fête-en-Tardenois
02333	LAON	Fresnes-sous-Coucy	1			Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02334	SAINT-QUENTIN	Fresnoy-le-Grand	1	x		Salle Marcel Lesur, place du Général de Gaulle Salle Marcel Lesur, place du Général de Gaulle Salle Marcel Lesur, place du Général de Gaulle	3	Bohain-en-Vermandois
02335	LAON	Fressancourt	1			Mairie	1	Terrier
02336	LAON	Fières-Faillobert	1			Salle des fêtes - rue de l'église	4	Chauny
02337	VERVINS	Froidestrées	1			Annexe de la mairie	3	Vervins
02338	LAON	Froidmont-Cohartille	1			Salle communale	3	Marie
02339	CHATEAU-THIERRY	Gandelu	1			Ecole maternelle et primaire, 23 bis grande rue	5	Villers-Cotterêts
02340	SAINT-QUENTIN	Gauchy	1	x		Hôtel de Ville Ecole Pierre Sénard Centre social du Moulin de Tous Vents Ecole municipale de musique	2	Saint-Quentin-3
02341	VERVINS	Gercy	1			Mairie	3	Vervins
02342	VERVINS	Gerrigny	1			Mairie	2	Vervins
02343	SAINT-QUENTIN	Germaine	1			Mairie	2	Saint-Quentin-1
02345	SAINT-QUENTIN	Gibercourt	1			Mairie	2	Ribemont
02346	LAON	Gizy	1			Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02347	CHATEAU-THIERRY	Gland	1			Mairie	5	Château-Thierry
02349	LAON	Goudelancourt-les-Berrieux	1			Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02350	LAON	Goudelancourt-lès-Pierrepont	1			Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02351	CHATEAU-THIERRY	Goussancourt	1			Mairie	5	Fête-en-Tardenois
02352	SAINT-QUENTIN	Gouvy	1			Salle des fêtes	2	Bohain-en-Vermandois
02353	LAON	Grandloup-et-Fay	1			Mairie	3	Marie
02354	VERVINS	Grandrieux	1			Mairie	1	Vervins
02355	SAINT-QUENTIN	Gricourt	1			Mairie	2	Saint-Quentin-1
02356	CHATEAU-THIERRY	Grisolles	1			Mairie	5	Château-Thierry
02357	VERVINS	Gronard	1			Mairie	3	Vervins
02358	VERVINS	Grougis	1			Mairie	3	Guisse
02359	SAINT-QUENTIN	Grugies	1			Mairie	2	Saint-Quentin-3
02360	LAON	Villeneuve-sur-Aisne	1	x		Territoire de Guignicourt - Salle des fêtes, 3 rue F. Roosevelt Territoire de Guignicourt - Salle d'activités, 6 rue de Saint-Quentin Salle polyvalente Pierre Lallement- 4 ruelle du Ploiry-Merreville Salle polyvalente	1	Villeneuve-sur-Aisne
02361	VERVINS	Guisse	1	x		Salle des fêtes, place Lesur Salle des fêtes, place Lesur Salle des fêtes, place Lesur	3	Guisse
02362	LAON	Gulviry	1			Mairie	4	Chauny
02363	LAON	Gury	1			Salle des fêtes	4	Vic-sur-Aisne
02364	LAON	Guyencourt	1			Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02366	VERVINS	Hannapes	1			Salle des classes, local de la mairie	3	Guisse
02367	SAINT-QUENTIN	Happencourt	1			Mairie	2	Ribemont
02368	SOISSONS	Harantont	1			Salle polyvalente, place des fêtes	5	Villers-Cotterêts
02369	VERVINS	Harcigny	1			Salle polyvalente	3	Vervins
02370	SAINT-QUENTIN	Harcicourt	1			Mairie	2	Bohain-en-Vermandois
02371	SAINT-QUENTIN	Harcicourt	1			Mairie	2	Saint-Quentin-3
02372	SOISSONS	Hartennes-et-Taux	1			Mairie	5	Villers-Cotterêts
02373	VERVINS	Hary	1			Mairie	3	Vervins
02374	SAINT-QUENTIN	Lehaucourt	1			Mairie	2	Bohain-en-Vermandois
02375	CHATEAU-THIERRY	Hautevesnes	1			Salle du Foyer sise dans le bâtiment de la mairie	5	Villers-Cotterêts
02376	VERVINS	Hauteville	1			Mairie	3	Guisse
02377	VERVINS	Hauton	1			Mairie	3	Vervins
02378	VERVINS	La Hérie	1			Mairie	3	Hirson
02379	VERVINS	Le Hérie-la-Vieville	1			Ecole	3	Marle
02380	SAINT-QUENTIN	Hinacourt	1			Mairie	2	Ribemont



02417	SAINT-QUENTIN	Lempire	1		Mairie	2	Bohain-en-Vermandois
02418	VERVINS	Lerzy	1		Salle des fêtes	3	Vervins
02419	VERVINS	Leschele	1		Salle de la Mairie- 3 rue du centre	3	Guise
02420	SAINT-QUENTIN	Lesdins	1		Salle des fêtes	2	Saint-Quentin-2
02421	SOISSONS	Lesges	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02422	VERVINS	Lesquelles-Saint-Germain	1		Mairie	3	Guise
02423	LAON	Leuilly-sous-Coucy	1		Salle des fêtes	4	Vic-sur-Aisne
02424	SOISSONS	Leury	1		Mairie	4	Soissons-1
02425	VERVINS	Leuze	1		Mairie	3	Hirson
02426	SAINT-QUENTIN	Levergies	1		Salle des fêtes	2	Bohain-en-Vermandois
02427	SOISSONS	Lhuys	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02428	CHATEAU-THIERRY	Licy-Clignon	1		salle communale, 4 route principale	5	Villers-Cotterêts
02429	LAON	Lerval	1		Mairie	1	Laon-2
02430	LAON	Liesse-Notre-Dame	1		Salle Padovani	1	Villeneuve-sur-Aisne
02431	LAON	Liez	1		Mairie	4	Tergnier
02432	SOISSONS	Limé	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02433	VERVINS	Lislet	1		Mairie	1	Vervins
02435	VERVINS	Logny-lès-Aubenton	1		Mairie	3	Hirson
02438	SOISSONS	Longpont	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02439	SOISSONS	Les Septvallons	4	x	Territoire de Giennes – 8 rue de la Lombardie Territoire de Longueval-Barbonval – 19 rue du chemin des dames Territoire de Merval – 1 rue de l'école Territoire de Perles – 5 rue de Fismes Territoire de Révillon – 7 rue de Matzy Territoire de Vauxcôté – 6 rue du chef-lieu Territoire de Villers-en-Prayères – Place Jacques Pelletier	5	Fère-en-Tardenois
02440	LAON	Lor	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02441	SOISSONS	Louâtre	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02442	CHATEAU-THIERRY	Loupeligne	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02443	CHATEAU-THIERRY	Lucy-le-Bocage	1		Salle des fêtes	5	Essômes-sur-Marne
02444	VERVINS	Lugny	1		Mairie	3	Marle
02445	VERVINS	Luzoir	1		Mairie	3	Vervins
02446	SAINT-QUENTIN	Ly-Fontaine	1		Mairie	2	Ribemont
02447	SOISSONS	Maast-et-Violaine	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02448	LAON	Machecourt	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02449	SOISSONS	Macquigny	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02450	VERVINS	Macquigny	1		Mairie	3	Guise
02451	SAINT-QUENTIN	Magny-la-Fosse	1		Ecole	2	Bohain-en-Vermandois
02452	SAINT-QUENTIN	Maissemy	1		Mairie	2	Saint-Quentin-1
02453	LAON	Matzy	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02454	LAON	La Malmaison	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02455	VERVINS	Matzy	1		Mairie	3	Guise
02456	LAON	Marchamp	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02457	LAON	Marchais	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02458	CHATEAU-THIERRY	Dhuys et Morin-en-Brie	2	x	Territoire de Marchais-en-Brie- Mairie annexe-salle des fêtes-13 rue du village Territoire d'Artonges- Mairie annexe – 3 place de la mairie Territoire de Fontenelle-en-Brie- Mairie annexe – 1 rue de la mairie Territoire de La Celle-sous-Montrichal- Mairie annexe- salle des fêtes – 1 rue du petit Morin	5	Essômes-sur-Marne
02459	SAINT-QUENTIN	Marcy	1		Mairie	2	Saint-Quentin-2
02460	LAON	Marcy-sous-Marle	1		Mairie	3	Marle
02461	LAON	Maréchal-Dampicourt	1		Mairie	4	Chautry
02462	CHATEAU-THIERRY	Maréuil-en-Dole	1		Mairie annexe	5	Fère-en-Tardenois
02463	VERVINS	Marfontaine	1		Logement communal désaffecté – 6 boulevard des Tilleuls	3	Marle
02464	SOISSONS	Marquival	1		Mairie	5	Fère-en-Tardenois
02465	CHATEAU-THIERRY	Marigny-en-Oixois	1		Salle polyvalente	5	Essômes-sur-Marne
02466	SOISSONS	Marzy-Sainte-Geneviève	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02467	SOISSONS	Marzy-Saint-Mard	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02468	LAON	Marzelle	1	x	Immeuble Jean Merroz (salle Simone Signoret)	2	Marzelle



NUMERO	COMMUNE	MAYOR	NUMBER	ADDRESS	NUMBER	ADDRESS	NUMBER	ADDRESS
02469	VERVINS	Marly-Gomont	2	Immeuble Jean Mermoz (salle Simone Signoret)	3	Guise		
02470	VERVINS	Martigny	1	Mairie	3	Hirson		
02471	LAON	Martigny-Courpière	1	Mairie	1	Laon-2		
02472	LAON	Mauregny-en-Haye	1	Ecole, rue Jean Moulin	1	Villeneuve-sur-Aisne		
02473	LAON	Mayot	1	Mairie	1	Tergnier		
02474	LAON	Mennessis	1	Maison des associations	4	Tergnier		
02476	VERVINS	Mennevret	1	Salle du foyer rural	3	Guise		
02477	SOISSONS	Merch-et-Vaux	1	Mairie	4	Soissons-2		
02478	LAON	Merlieux-et-Fouquerolles	1	Bibliothèque municipale	1	Laon-1		
02480	LAON	Meshecourt-Richecourt	1	Mairie	1	Laon-1		
02481	SAINT-QUENTIN	Mesnil-Saint-Laurent	1	Mairie	2	Saint-Quentin-3		
02482	LAON	Maurival	1	Salle communale	1	Villeneuve-sur-Aisne		
02483	SAINT-QUENTIN	Mézères-sur-Oise	1	Mairie	2	Ribemont		
02484	CHATEAU-THIERRY	Mézy-Moulins	1	Mairie	5	Essômes-sur-Marne		
02485	SOISSONS	Missy-aux-Bois	1	Mairie	4	Soissons-2		
02486	LAON	Missy-lès-Pierrepont	1	Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne		
02487	SOISSONS	Missy-sur-Aisne	1	Mairie	5	Fère-en-Tardenois		
02488	VERVINS	Molain	1	Mairie	3	Guise		
02489	LAON	Molinchart	1	Mairie	1	Laon-1		
02490	SOISSONS	Monamiteuil	1	Mairie	1	Fère-en-Tardenois		
02491	VERVINS	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	1	Salle des fêtes, place Ambert Legrand	3	Marle		
02492	LAON	Monceau-lès-Leups	1	Salle des associations	1	Tergnier		
02493	LAON	Monceau-le-Waast	1	Mairie	3	Marle		
02494	VERVINS	Monceau-sur-Oise	1	Salle municipale – 14 rue du Général de Gaulle	3	Guise		
02495	VERVINS	Mondervins	1	Mairie	3	Hirson		
02496	SOISSONS	Momes	1	Mairie	5	Villers-Cotterêts		
02497	LAON	Mons-en-Laonois	1	Mairie	1	Villers-Cotterêts		
02498	LAON	Montaigu	1	Salle des fêtes	1	Laon-1		
02499	LAON	Montbavin	1	Salle polyvalente place du Berceau	1	Villeneuve-sur-Aisne		
02500	SAINT-QUENTIN	Montbrehain	1	Mairie	3	Laon-1		
02501	LAON	Montchâlons	1	Mairie	1	Bohain-en-Vermandois		
02502	VERVINS	Montcornet	1	Salle des Fêtes	1	Laon-2		
			2	Salle des Fêtes				
				Salle des Fêtes				
				Salle polyvalente				
02503	SAINT-QUENTIN	Mont-d'Origny	1	Salle polyvalente	3	Ribemont		
02504	SAINT-QUENTIN	Montescour-Lizerolles	1	Salle Jean Bouin, avenue de la Victoire	2	Ribemont		
02505	CHATEAU-THIERRY	Montfaucou	1	Mairie	5	Essômes-sur-Marne		
02506	SOISSONS	Montjoie	1	Mairie	5	Villers-Cotterêts		
02507	SOISSONS	Montigny-Saint-Hilaire	1	Mairie	5	Villers-Cotterêts		
02508	LAON	Monthenault	1	Mairie	1	Laon-2		
02509	CHATEAU-THIERRY	Monthiers	1	Mairie	5	Villers-Cotterêts		
02510	CHATEAU-THIERRY	Monthurel	1	Salle de réunions	5	Essômes-sur-Marne		
02511	SAINT-QUENTIN	Montigny-en-Arrouaise	1	Mairie	3	Bohain-en-Vermandois		
02512	CHATEAU-THIERRY	Montigny-Vallier	1	Ecole	5	Villers-Cotterêts		
02513	LAON	Montigny-le-Franc	1	Mairie	3	Marle		
02514	SOISSONS	Montigny-Lengrain	1	Salle de la mairie	4	Vic-sur-Aisne		
02515	CHATEAU-THIERRY	Montigny-lès-Condé	1	Mairie	5	Essômes-sur-Marne		
02516	LAON	Montigny-sous-Marle	1	Mairie	3	Marle		
02517	LAON	Montigny-sur-Crècy	1	Mairie	1	Marle		
02518	CHATEAU-THIERRY	Montivon	1	Mairie	5	Essômes-sur-Marne		
02519	VERVINS	Montloué	1	Mairie	1	Vervins		
02520	SOISSONS	Mont-Notre-Dame	1	Mairie	5	Fère-en-Tardenois		
02521	CHATEAU-THIERRY	Montreuil-aux-Lions	1	Mairie	5	Essômes-sur-Marne		
02522	VERVINS	Mont-Saint-Jean	1	Mairie	3	Hirson		
02523	SOISSONS	Mont-Saint-Martin	1	Mairie	5	Fère-en-Tardenois		
02524	CHATEAU-THIERRY	Mont-Saint-Père	1	Mairie	5	Château-Thierry		
02525	SAINT-QUENTIN	Morcourt	1	Mairie	2	Saint-Quentin-2		
02526	VERVINS	Morgny-en-Thiérache	1	Mairie	1	Vervins		
02527	SOISSONS	Morsain	1	Mairie	4	Vic-sur-Aisne		
02528	SOISSONS	Mortefontaine	1	Ancienne école – 6 rue des templiers	4	Vic-sur-Aisne		



02586	VERVINS	Parfondeval	1			Maire	1	Vervins
02587	LAON	Parfondru	1			Maire	1	Laon-2
02588	LAON	Parignan	1			Maire	1	Villeneuve-sur-Aisne
02589	SOISSONS	Parigny-Filain	1			Maire	5	Fère-en-Tardenois
02590	CHATEAU-THIERRY	Parigny-la-Dhuys	1			Maire	5	Essômes-sur-Marne
02591	LAON	Parigny-les-Bois	1			Maire	1	Marle
02592	SAINT-QUENTIN	Parpeville	1			Salle communale	3	Ribemont
02593	SOISSONS	Pasly	1			Maire	4	Soissons-1
02594	SOISSONS	Passy-en-Valois	1			Maire	5	Villers-Cotterêts
02595	CHATEAU-THIERRY	Passy-sur-Marne	1			Maire	5	Essômes-sur-Marne
02596	CHATEAU-THIERRY	Pavant	1			Maire	5	Essômes-sur-Marne
02598	SOISSONS	Perrant	1			Maire	4	Vic-sur-Aisne
02599	LAON	Pierremande	1			Maire	4	Chaunoy
02600	LAON	Pierrepont	1			Maire	3	Marle
02601	LAON	Pijonicourt	1			Maire	1	Villeneuve-sur-Aisne
02602	LAON	Plignon	1			Salle des fêtes	1	Laon-1
02604	SAINT-QUENTIN	Python	1			Maire	2	Ribemont
02605	SAINT-QUENTIN	Pleine-Seive	1			Salle polyvalente	3	Ribemont
02606	SOISSONS	Le Plessier-Huleu	1			Maire	5	Villers-Cotterêts
02607	SOISSONS	Ploisy	1			Maire	4	Soissons-2
02608	VERVINS	Plombon	1			Ecole primaire	3	Vervins
02609	LAON	Ployart-et-Vaurseine	1			Maire	1	Villeneuve-sur-Aisne
02610	SOISSONS	Pommiers	1			Maire	4	Soissons-1
02612	SOISSONS	Pont-Arcy	1			Maire	5	Fère-en-Tardenois
02613	LAON	Pontavert	1			Maire	1	Villeneuve-sur-Aisne
02614	SAINT-QUENTIN	Pontu	1			Maire	2	Saint-Quentin-1
02615	SAINT-QUENTIN	Ponthuet	1			Maire	2	Saint-Quentin-1
02616	LAON	Pont-Saint-Mard	1			Maire	4	Vic-sur-Aisne
02617	LAON	Pouilly-sur-Serre	1			Maire	1	Marle
02618	SAINT-QUENTIN	Prémont	1			Maire	3	Bohain-en-Vermandois
02619	LAON	Prémontre	1			Maire	1	Laon-1
02620	SOISSONS	Presles-et-Bovas	1			Maire	5	Fère-en-Tardenois
02621	LAON	Presles-et-Thiemy	1			Maire	1	Laon-2
02622	CHATEAU-THIERRY	Priez	1			Salle communale	5	Villers-Cotterêts
02623	VERVINS	Prisces	1			Maire	3	Vervins
02624	VERVINS	Proisy	1			Salle de classe inoccupée	3	Guise
02625	VERVINS	Proix	1			Maire	3	Guise
02626	LAON	Prouvais	1			Maire	1	Villeneuve-sur-Aisne
02627	LAON	Provisieux-et-Plesnoy	1			Maire	1	Villeneuve-sur-Aisne
02628	SOISSONS	Puisieux-en-Reiz	1			Maire	5	Villers-Cotterêts
02629	VERVINS	Puisieux-et-Ciantleu	1			Maire	3	Marle
02631	LAON	Quierzy	1			Maire	4	Vic-sur-Aisne
02632	LAON	Quincy-Basse	1			Maire	4	Vic-sur-Aisne
02633	SOISSONS	Quincy-sous-le-Mont	1			Maire	5	Fère-en-Tardenois
02634	VERVINS	Raililmont	1			Maire	1	Vervins
02635	SAINT-QUENTIN	Ramincourt	1			Maire	3	Bohain-en-Vermandois
02636	SAINT-QUENTIN	Regny	1			Maire	3	Ribemont
02637	SAINT-QUENTIN	Remaucourt	1			Salle communale, rue des Prés	2	Saint-Quentin-2
02638	LAON	Remias	1			Salle des associations, rue de Couvron	1	Marle
02639	SAINT-QUENTIN	Remigny	1			Maire	2	Ribemont
02640	SAINT-QUENTIN	Remensart	1			Maire	3	Ribemont
02641	VERVINS	Renneval	1			Maire	1	Vervins
02642	VERVINS	Résigny	1			2 rue de l'école	1	Vervins
02643	SOISSONS	Ressons-le-Loup	1			Salle multifonctions	4	Vic-sur-Aisne
02644	SOISSONS	Retheuil	1			Maire	5	Villers-Cotterêts
02645	CHATEAU-THIERRY	Reuilly-Sauvigny	1			Maire	5	Essômes-sur-Marne
02647	VERVINS	Ribeauville	1			Maire	3	Guise
02648	SAINT-QUENTIN	Ribemont	1		x	Salle Blondel	3	Ribemont
02649	CHATEAU-THIERRY	Rocourt-Saint-Martin	1			Salle des fêtes -30bis rue Jean de la Fontaine	5	Château-Thierry

02650	VERVINS	Rocquigny	1		Ecole	3	Vervins
02651	LAON	Rogécourt	1		Mairie	1	Tergnier
02652	VERVINS	Roupy	1		Mairie	5	Marle
02653	CHATEAU-THIERRY	Romery-sur-Marne	1		Salle polyvalente – place Marcel Cerdan	3	Essômes-sur-Marne
02654	VERVINS	Romery	1		Mairie	5	Guise
02655	CHATEAU-THIERRY	Ronchères	1		Mairie	3	Fère-en-Tardenois
02656	LAON	Roucy	1		Mairie	5	Villeneuve-sur-Aisne
02657	VERVINS	Rouleries	1		Mairie	1	Marle
02658	SAINT-QUENTIN	Roupy	1		Mairie	2	Saint-Quentin-1
02659	SAINT-QUENTIN	Rouvroy	1		Mairie	2	Saint-Quentin-2
02660	VERVINS	Rouvroy-sur-Serre	1		Mairie	1	Vervins
02661	LAON	Royaucourt-et-Chailvet	1		Annexe de la mairie -13 rue de Comportet	1	Laon-1
02662	CHATEAU-THIERRY	Rozel	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02663	SOISSONS	Rozel-Saint-Albin	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02664	CHATEAU-THIERRY	Rozoy-Bellevalle	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02665	SOISSONS	Grand-Rozoy	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02666	VERVINS	Rozoy-sur-Serre	1		Mairie	1	Vervins
02667	SOISSONS	Saconin-et-Breuil	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02668	VERVINS	Sains-Richaumont	1		Mairie	3	Marle
02670	VERVINS	Saint-Alpils	1		Mairie	3	Vervins
02671	LAON	Saint-Aubin	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02672	SOISSONS	Saint-Bardidy	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02673	SOISSONS	Saint-Christophe-à-Berry	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02674	VERVINS	Saint-Clement	1		Mairie	3	Hirson
02675	LAON	Sainte-Croix	1		Mairie	1	Villeneuve-sur-Aisne
02676	LAON	Saint-Erme-Quire-et-Ramecourt	1	x	Salle des fêtes de Saint-Erme – 25 rue du Monument	1	Villeneuve-sur-Aisne
02677	CHATEAU-THIERRY	Saint-Engle	2		Salle des fêtes de Saint-Erme – 25 rue du Monument	1	Villeneuve-sur-Aisne
02678	VERVINS	Sainte-Genève	1		Mairie	5	Essômes-sur-Marne
02679	CHATEAU-THIERRY	Saint-Gengoulph	1		Mairie	1	Vervins
02680	LAON	Saint-Gobain	1		Mairie	5	Villers-Cotterêts
02681	VERVINS	Saint-Gobert	1		Salle des fêtes	1	Tergnier
02682	SOISSONS	Saint-Mard	1		Mairie	3	Marle
02683	VERVINS	Saint-Martin-Rivière	1		Ancienne salle de classe – 1 rue de la Chapelle	5	Fère-en-Tardenois
02684	VERVINS	Saint-Michel	1	x	Salle des fêtes	3	Guise
02685	LAON	Saint-Nicolas-aux-Bois	2		Salle des fêtes	3	Hirson
02686	LAON	Saint-Paul-aux-Bois	1		Salle des fêtes	1	Tergnier
02687	SOISSONS	Saint-Pierre-Aigle	1		Salle des fêtes	4	Vic-sur-Aisne
02688	VERVINS	Saint-Pierre-lès-Franqueville	1		Mairie	4	Vic-sur-Aisne
02689	LAON	Saint-Pierremont	1		Mairie	3	Marle
02690	LAON	Sainte-Preuve	1		Mairie	3	Marle
			1		Hôtel de ville – Hall des bureaux, place de l'hôtel de Ville	1	Villeneuve-sur-Aisne
			2	x	Ecole de Metz – rue d'Alsace		Saint-Quentin-1
			3		Conservatoire de musique et de théâtre – 51 rue d'isle		Saint-Quentin-1
			4		Restaurant scolaire Amédée Ozenfant – rue du Docteur Caulier		Saint-Quentin-1
			5		Ecole Lyon-Jumentier I, 3 rue des Glatiniers		Saint-Quentin-1
			6		Ecole Lyon-Jumentier II, 3 rue des Glatiniers		Saint-Quentin-1
			7		Ecole maternelle Montplaisir – 53 rue de la 3ème DIM		Saint-Quentin-1
			8		Salle des fêtes I, boulevard de Verdun		Saint-Quentin-1
			9		Ecole maternelle Jean Macé – 189 rue du Commandant Charcot		Saint-Quentin-1
			10		Restaurant scolaire Georges Bachy – 150 rue d'Eparagnemalles		Saint-Quentin-1
			11		Ecole maternelle Maria Montesson – 1 rue François Adrien Boileau		Saint-Quentin-1
			12		Ecole élémentaire Ferdinand Buisson I- 80 rue Henriette Cabot		Saint-Quentin-1
			13		Ecole élémentaire Ferdinand Buisson II- 80 rue Henriette Cabot		Saint-Quentin-1
			14		Gymnase Colliery I, rue Ambroise Paré		Saint-Quentin-2
			15		Gymnase Colliery II, rue Ambroise Paré		Saint-Quentin-2
			16		Gymnase P. Tassart I, 118 rue de Mulhouse		Saint-Quentin-2
			17		Gymnase P. Tassart II, 118 rue de Mulhouse		Saint-Quentin-2





02764	LAON	Vassoigne	1						Villeneuve-sur-Aisne
02765	LAON	Vaucelles-et-Beffecourt	1						Laon-1
02766	SOISSONS	Vaudesson	1						Fête-en-Tardenois
02767	SOISSONS	Vauxrezis	1						Soissons-1
02768	LAON	Vauxailion	1						Laon-1
02769	VERVINS	Vaux-Andigny	1						Guise
02770	SOISSONS	Vauxhuin	1						Soissons-2
02772	SAINT-QUENTIN	Vaux-en-Vermandois	1						Saint-Quentin-1
02773	SOISSONS	Vauxin	1						Fête-en-Tardenois
02774	SAINT-QUENTIN	Vendelles	1						Saint-Quentin-1
02775	SAINT-QUENTIN	Vendeuil	1						Ribemont
02776	SAINT-QUENTIN	Vendhuile	1						Bohairn-en-Vermandois
02777	CHATEAU-THIERRY	Vendières	1						Essômes-sur-Marne
02778	LAON	Vendresse-Beaulne	1						Villeneuve-sur-Aisne
02779	VERVINS	Vénérolles	1						Guise
02780	SOISSONS	Venzel	1						Soissons-1
02781	CHATEAU-THIERRY	Verdilly	1						Château-Thierry
02782	SAINT-QUENTIN	Le Verguier	1						Saint-Quentin-1
02783	VERVINS	Grand-Verly	1						Guise
02784	VERVINS	Petit-Verly	1						Guise
02785	SAINT-QUENTIN	Vernand	1						Saint-Quentin-1
02786	LAON	Vernueil-sous-Coucy	1						Vic-sur-Aisne
02787	LAON	Vernueil-sur-Serre	1						Marle
02788	LAON	Versigny	1						Terrier
02789	VERVINS	Vervins	1						Vervins
02790	LAON	Vesles-et-Caumont	1						Marle
02791	LAON	Veslud	1						Laon-2
02792	CHATEAU-THIERRY	Veully-la-Poterie	1						Essômes-sur-Marne
02793	SOISSONS	Vézainpin	1						Vic-sur-Aisne
02794	CHATEAU-THIERRY	Vézilly	1						Fête-en-Tardenois
02795	SOISSONS	Vic-sur-Aisne	1						Vic-sur-Aisne
02796	CHATEAU-THIERRY	Vicel-Nanteuil	1						Villers-Cotterêts
02797	SOISSONS	Viel-Arcy	1						Fête-en-Tardenois
02798	CHATEAU-THIERRY	Viels-Maisons	1						Essômes-sur-Marne
02799	SOISSONS	Vierzy	1						Villers-Cotterêts
02800	CHATEAU-THIERRY	Viffort	1						Essômes-sur-Marne
02801	VERVINS	Vignieux-Hocquet	1						Vervins
02802	VERVINS	La Ville-aux-Bois-les-Dizy	1						Villeneuve-sur-Aisne
02803	LAON	La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	1						Villers-Cotterêts
02804	SOISSONS	Villémontaire	1						Vervins
02805	SOISSONS	Villeneuve-Saint-Germain	1						Soissons-1
02806	CHATEAU-THIERRY	Villeneuve-sur-Fère	2						Château-Thierry
02807	LAON	Villequier-Aumont	1						Chauny
02808	SAINT-QUENTIN	Villieret	1						Bohairn-en-Vermandois
02809	CHATEAU-THIERRY	Villers-Agron-Aiguizy	1						Fête-en-Tardenois
02810	SOISSONS	Villers-Cotterêts	1						
			2						
			3						
			4						
			5						
			6						
			7						
			8						
02812	SOISSONS	Villers-Hélon	1						Villers-Cotterêts
02813	SAINT-QUENTIN	Villers-le-Sec	1						Ribemont
02814	VERVINS	Villers-les-Guise	1						Guise
02815	SAINT-QUENTIN	Villers-Saint-Christophe	1						Ribemont
02816	CHATEAU-THIERRY	Villers-sur-Fère	1						Fête-en-Tardenois
02817	SOISSONS	Ville-Savoie	1						Fête-en-Tardenois

02818	CHATEAU-THIERRY	Villiers-Saint-Denis	1		Maire	5	Essômes-sur-Marne
02819	VERVINS	Vincy-Reuil-et-Magny	1		Maire	1	Vervins
02820	LAON	Viry-Noureuil	2	x	Salle de réunion – RDC Maire Ecole de Noureuil	4	Chaunoy
02821	LAON	Vivaise	1		Bureau de vote 0001 Maire	1	Laon-1
02822	SOISSONS	Viviers	1		Ancienne école	5	Villers-Cotterêts
02823	VERVINS	Voharies	1		Salle communale – 13 rue du Docteur Ernest Ganault	3	Marle
02824	LAON	Vorjies	1		Maire	1	Laon-2
02826	VERVINS	Voulpaix	1		Maire	3	Marle
02827	LAON	Voyenne	1		Salle polyvalente	3	Marle
02828	SOISSONS	Vregny	1		Maire	5	Soissons-1
02829	SOISSONS	Vuillery	1		Maire	5	Fère-en-Tardenois
02830	VERVINS	Wassigny	1		Salle Jeanne d'Arc	3	Guise
02831	VERVINS	Wattigny	1		Maire	3	Hirson
02832	VERVINS	Wèze-Faly	1		Ecole de Wèze	3	Marle
02833	VERVINS	Wifry	1		Maire	3	Hirson
02834	LAON	Wissimincourt	1		Maire	1	Laon-1

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du **30 AOUT 2022**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain NGOUOTO







**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE à l'arrêté en date du 30 AOUT 2022**

Périmètre géographique des bureaux de vote

**ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY**

**CHARLY-SUR-MARNE :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Emile Morlot, avenue Fernand Drouet, place du Général de Gaulle, place Delahaye, rue de l'École, rue Levieil Petel, rue du Colonel Petel, rue des Vaches, rue Leduc de la Tournelle, rue des Cordeliers, le Faubourg de Villiers, rue de la Recette, rue du Patis, rue Pierre le Givre, rue Marie-Anne Lecomte, Ruvet, chemin des Costades, rue Aubry le Boucher, le Val de la Cave du Bouc, rue des Aulnois, chemin vert, la Cour des Barons, ferme de la Genêtre, ferme de Beaurepaire, ferme de la Mazure, ferme de la Canardière, ferme Neuve, le Bas Rez, le Clos des Buttes.

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue des Vignes, rue du Docteur Corlieu, rue du Mont Dorin, Rudenoise, rue de la Couture, route du Monthuys, Sous le Monthuys, route de Paris, rue du Stade Garnier, rue Paul Hivet, route de Pavant, l'Ecluse, rue du Petit Val, rue du Moulin, rue Louis Martin, Porteron, le Port Picart, Drachy, Pisseloup, route de Villiers-Saint-Denis, impasse Derrière le Fort, le Bois Rond, rue du Rez, rue des Côteaux, rue des Glauriettes.

**CHATEAU-THIERRY :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par : commune de Brasles, quai de la Poterne, avenue Jules Lefèbvre, place Aristide Briand, rue Saint-Martin, rue Saint-Crépin (non comprise), Grande rue, rue Jean de La Fontaine (non comprise), cours Renan (non compris), rue de la Folie l'Abbé (non comprise).

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par : rue de la Folie l'Abbé, rue de Fère, rue Jean de La Fontaine, avenue de Soissons, rue Saint-Crépin, rue Saint-Martin

2, rue Paul Doumer – BP 20104  
02000 LAON

Affaire suivie par : Karine LEMARIÉ

Tél. : 03 23 21 83 11

Mél. : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité/BRGE

1/5



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

(non comprise), ruelle des Praillons (non comprise), ruelle des Coutures, ancienne ligne de chemin de fer.

3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par : Quai Galbraith, commune de Chierry, commune d'Etampes-sur-Marne, avenue de Montmirail (non comprise), rue Carnot (non comprise), place Paul-Doumer (non comprise).

4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par : Quai Amédée Couesnon, rue Carnot, avenue de Montmirail, voie express jusqu'à la Marne, place Paul-Doumer.

5<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par : avenue de Paris (non comprise), place Aristide Briand, avenue d'Essômes-sur-Marne, rue Quentin Roosevelt.

6<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par : rue du village Saint-Martin (non comprise), rue Jules Maciet (non comprise), rue Jacques Hazard, avenue de Paris, commune d'ESSOMES-SUR-MARNE.

7<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés avenue des Comtesses, chemin des Caves, impasse du Champ Fleuri, rue de la Ménonnerie, rue des Hérissons, rue du Champ Sot, rue du Village Saint-Martin, rue Jules Maciet, rue Roger Catillon, ruelle des Tricochets.

8<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par : voie express, avenue de Champagne, chemin du Progrès et chemin des Ecalots.

9<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par: commune de Verdilly, avenue de Soissons (à partir du n°64 et du n°101), chemin du Progrès (entre l'avenue de Champagne et l'avenue de Soissons), voie express et rue Léon Lhermitte (à partir du n°15b et du n°18).

10<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par : avenue de Soissons, rue de la Haie au Cours (non comprise), chemin du Progrès, avenue de Champagne.

11<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire délimitée par: avenue de Lauconnois, avenue de Blanchard, rue de la Clé des Champs, route d'Etrépilly et les électeurs domiciliés dans les fermes constituant des écarts entre le Champ Cadet et l'Autoroute.

### 12<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés: avenue des Vaucrises, avenue Jean Jaurès, Maison du Bois, Place de Gerbrois, place du Village Saint-Martin, rue Charles Guérin, rue du Gerbrois, rue de Vincelles, rue des Praillons, ruelle du Vivier.

### **DHUYS et MORIN EN BRIE :**

#### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire Marchais en Brie): rue du Village, rue de l'église, rue de Courmont, rue des Bruyères, rue des Fontenottes, rue de Courte en Miette, rue des Trembles, rue des Chaliots, rue des Saules, impasse des 3 chênes, rue de la Gringole, impasse du puits, rue de la Crayotte, rue des Marais, impasse du Pont, impasse de la Prairie, hameau les Tourneux, rue du Paradis, rue des Lilas, rue des Cahutes, rue Napoléon, rue des Aulnes, rue des Champs, rue de la Grange, route de Paris, villefontaine, ferme de Plénois, ferme du Chemin, ferme des Marais, ferme de la Grange en Chart, ferme de Courmont, ferme de la Motte.

#### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire Artonges): rue Principale, rue de Condé, rue Miraude, rue Triplette, rue du Trou Berneux, rue du Fond de la Serre, rue du Bois Milon, place de la Mairie, rue de Corrobert, chemin de Condé, Montflobert, Le Patis, Le Bois Milon, La Tuillerie, Le château, La Ferme du château, La Verrerie, Les Rougereaux, La Bonne Idée, Les Queux, La Ville aux Bois, La Houlotte, La Noue Mangeard, La Mortière.

#### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire Fontenelle en Brie): rue de la Presle, rue de l'église, rue de Rozoy, rue du Café, rue de Napoléon, rue de la Mairie, rue de Soudan, rue de Moreigneaux, hameau les Bochages d'en bas, hameau les Bochages d'en haut, rue du chemin de fer, rue de Villemoyenne, rue de la Gare, hameau les Tropins, hameau les Essarts, hameau les Maisons Boins, Le château de Villemoyenne, hameau les tourneux, ferme de la Presle, hameau les Maisons Corbais, hameau de Montplaisir, hameau le Bois Railler, hameau de Soudan.

#### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire La Celle sous Montmirail): rue de l'école, rue du Petit Morin, chemin de Trival, rue Thierry, rue de Vinet, chemin du ru, rue des Marronniers, rue du Vieux Pré, rue du Bois des Ys, rue Fleurie, rue Colette, Courtehay.

### **ESSOMES-SUR-MARNE :**

#### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du Général de Gaulle, résidence de la Vallée, rue de la côte 204, rue de la Paix, place de Louverny, place St-Ferréol, rue Roosevelt, rue des Gôdeaux, rue de la Marne, Aulnois, Rouvroy.

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Churchill, place du 11 novembre, rue Staline, rue de l'Observatoire, rue de l'Abbaye, rue du Jeu d'Arc, place du Cygne, rue de la Libération, rue du Maquis, rue du Tartre, rue Jacques-Fourrier, résidence Les Bleuets, la Borde.

### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : à Monneaux, Vaux, Bascon, Grand-Montcourt, Petit-Moncourt.

### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : à Crogis, Le Thiolet, Bourbetin, Les Ecartis, lotissement des Coquelicots.

## FERE-EN-TARDENOIS :

### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : place Aristide Briand, rue des Marchands, rue Carnot, place de la République, rue Paul Houël, rue de Reims, rue du Château, rue du Pot d'Étain, rue Jean Jaurès, rue Paul Claudel, rue de Seringes, rue des Ribauds, rue de la Verrerie, rue du Calvaire, rue des Sources, rue du Marché, avenue Charbonniez, rue Gambetta, rue Moreau Nélaton, rue de l'Ange, place des Déportés, rue Jules Lefebvre, rue de la Goutte d'Or, rue du Barillet, rue du Grès, rue Jules Leclerc, châtlet des Bruyères, châtlet de l'Étang, auberge du Connétable, le Château, ferme du Château, porte d'Arcy, Clairbois, ferme du Moulin, moulin Canard.

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : avenue de la Gare, rue du Parc, avenue Courvoisier, route de Parchy, ferme de Parchy, rue Messidor Bouleau, avenue du Collège, rue Alexandre Dumas, rue Racine, rue Boileau, rue La Fontaine, rue du Parchet, rue Rollequin, rue du 8 mai 1945, moulin de Rollequin, quai Militaire, zone industrielle, sablières, rue Debarle, rue Auger, rue du chemin de ronde, les Romarins, rue du moulin à Tan, rue Victor Hugo, rue Lamartine.

### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : Hameau de Villemoyenne, ferme de Combernon, château de la Forêt, ferme de l'Espérance, Four à Plâtre, la Croix Rouge, la Platrière, la Louvière, la Carcanerie.

## NOGENT-L'ARTAUD :

### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés à NOGENT-L'ARTAUD (à l'exception des rues suivantes : chemin de l'Ermitage, chemin de la Poste, résidence la Nogentaise, résidence les Maronniers, résidence les Tulipes, rue d'Ambroise, rue des Vignes, rue du Champ du voisin, rue du Crochet, route de Rebaïs) et les électeurs domiciliés à : le bourg, lieu-dit les Crochets et la ferme des Gravelles.

2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés à NOGENT-L'ARTAUD **rues suivantes** : chemin de l'Ermitage, chemin de la Poste, résidence la Nogentaise, résidence les Maronniers, résidence les Tulipes, rue d'Ambroise, rue des Vignes, rue du Champ du voisin, rue du Crochet, route de Rebais et les électeurs domiciliés au hameau de la Ferotterie et aux écarts.

**VALLÉES EN CHAMPAGNE :**

1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire Baulne en Brie) : Route de Condé, Grande Rue, rue des saules, rue de la Chapelle, rue du lavoir, rue du Pont, rue Morte-haie, place de l'église, rue du clair ruisseau, rue du Colombier, rue principale, cour de la vertu, rue de l'église, place morte paille, cour Saint Barthélémy, route du breuil, rue des cours d'échappes, rue de Montchevret, rue des Vignes Montchevret, rue de Malaquais Montchevret, rue principale Montchevret, rue de Nogent Montchevret, Nogent, Montmarçon, les glapiers, rue de Baulne Romandie, rue de la Verdonnelle Romandie, rue Jacques Lebert Romandie, rue de l'abreuvoir Grandfontaine, rue verte Grandfontaine, rue principale Grandfontaine, ferme de Malaquais, ferme de Feuillet, petit Feuillet, ferme de Fourche, ferme de Montbaillon.

2<sup>ème</sup> bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire La Chapelle-Monthodon) : rue de Condé, place de l'église, rue Saint Martin, rue de Clairefotaine, rue de la sensonnière, rue bas Village, rue d'Igny, rue de Chézy, ferme de la Verdure, ferme de Sarigny, ferme de Montlevon, ferme des Pozards, hameau les Piots, hameau de Monthodon, hameau de Chézy, hameau de Montleson.

3<sup>ème</sup> bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire Saint-Agnan) : rue clos des vignes, place de l'église, rue principale, rue de Courthiézy, chemin pierriés, rue de Saconnet, rue moulin de Saconnet, chemin de la Tuilerie, impasse Clos, impasse derrière l'église, Evril, Emoy, les Maréchaux, ruelle tour de ville, les Boizets, chemin de Saint Agnan, les Debrets, les Hauts Debrets, Fonds du ru.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du **30 AOUT 2022**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO





**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE à l'arrêté en date du 30 AOUT 2022**

Périmètre géographique des bureaux de vote

**ARRONDISSEMENT DE LAON**

**ANIZY-LE-GRAND :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés sur le territoire d'ANIZY-LE-CHATEAU.

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés sur le territoire de FAUCOU COURT.

**3<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés sur le territoire de LIZY.

**ATHIES-SOUS-LAON :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : place du 11 novembre, rue des Ecoles, rue du Champ Palandier, rue du Stade, rue de Laon, rue Victor Hugo, rue Joliot et Marie Curie, rue de la Résistance, rue Louis Aragon, rue Edouard Herriot, rue Jean Julien, rue Jean Jaurès, rue Pasteur, rue Jules Verne, route de Chambry, impasse du chemin vert, rue Jules Ferry, rue de la Gare, rue de Liesse, rue du 8 Mai 1945 et rue Georges Brassens.

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Léon Blum, rue Marcel Cachin, rue du Château d'Eau, rue des Cosmonautes, rue Saint-Exupéry, rue Pierre Séward, rue Emile Zola, rue du 14 Juillet, rue André Malraux, route de Bruyères, Chaussée des Romains, rue Jean Moulin, rue Jean Mermoz, rue de Verdun, ruelle de la Quinsoir, sente de la Frette, rue de la Grande Fosse, rue de la Paix, rue du Pont et route de Reims.

2, rue Paul Doumer – BP 20104  
02000 LAON  
Affaire suivie par : Karine LEMARIÉ  
Tél. : 03 23 21 83 11  
Mél. : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr  
Direction de la citoyenneté et de la légalité/BRGE

1/12



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)



## **BEAUTOR :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Jean Jaurès du n° 1 aux Pavillons Artois, Bourgogne, Charente, Dauphine, Europe, impasse Marie Curie, rue de l'Égalité, impasse Serge-Delcourt, impasse André Demazure, rue Racine, rue de Liez, rue de Saint-Quentin, impasse de la Briquetterie, rue de Tergnier du n° 1 au n° 41 et du n° 8 au n° 86, rue Faidherbe, rue du Stade, rue des Caves, rue Jean de La Fontaine, rue du Port, rue Poullavec, rue Quentin de la Tour, place Paul-Doumer.

### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : chemin du Hallage, rue du Canal, impasse du Canal, rue de l'Équipée, rue Moinet, rue de la Fosse, rue de la Molaine, ruelle Planche Racine, rue Lhotte, rue des Archers, rue Louis-Lumière, impasse Champagne, rue Ampère, rue Arago, rue Louis Braille, Grande Rue, rue aux Cailloux, rue du Moulin, rue de la Dégrivalais, rue aux Puges.

### **3<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue de Tergnier du n° 88 au n° 122 et du n° 43 au n° 113, cité du Chemin de Fer, cité de l'Arsenal, rue des Alouettes, rue Robinson, rue des Glycines, rue des Capucines, rue des Bleuets, allée des Roses, allée des Lilas, rue des Violettes, rue Jean Jaurès à partir du n° 21.

## **CESSIERES-SUZY :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés sur le territoire de CESSIERES.

### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés sur le territoire de SUZY.

## **CHAUNY :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue de l'Arc, rue de la Barrière, rue du Beffroi, place Bouzier, rue Aristide Briand, rue Jean Cachet, rue du Four à la Claye, rue de Clèves, rue des Déportés, rue des Bons Enfants, boulevard Gambetta, rue Ganton, rue du Petit Greffier, rue d'Hangest, rue Victor Hugo, rue Joncourt, rue Arthur Lacroix, rue du Général Leclerc, place du Marché Couvert, rue des Moinets, rue de la Paix, rue des Pierres, rue de la Poste, rue des Pourcelets, rue des Remparts, rue de la République, rue Saint-Martin, place Saint-Momble, impasse des Triperies, place de l'Hôtel de Ville, rue Vieille du Brouage, rue Juliette Lambert, impasse Sainte-Croix, impasse Prémontré.

### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue des Anciens Combattants d'A.F.N. et T.O.M., rue Victor Basch, rue de la Belle-Croix, cité Paul Doumer, rue Albert Duval, rue du Clos Ecarnot, ruelle du Gaulier Marais, rue du Docteur Guttman, rue des Jardins, rue Eugène Le Vaslot, allée des Lilas, rue des Oeuvres de Chine, rue Pasteur, rue Paul Doumer, rue Edmond Rigot, allée des

Roses, rue du Clos Vaubert, rue Charles Brunette, rue Amédée Bugnicourt, rue Minard, rue de la Justice.

#### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Belmer, rue Ferdinand Buisson, place Catelas, rue Chardonner, rue Pierre Curie, rue Delacroix, rue Eugène Descambres, rue d'Eure-et-Loir, rue Desmarest, rue Amédée Evrard, rue Anatole France, quai Gayant, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Leleu, rue Emile Leroy, rue du Pont Levis, rue Géo-Lufbéry, rue des Navoirs, chemin de la Perle, rue Raboeuf, rue Vigier, rue d'Embloi, impasse Fouquet, avenue Jean Jaurès, rue de la Pitroie, rue de Senicourt, ruelle des Mazures.

#### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Louis Blanc, rue de la Chaussée, rue des Communes, rue Momble Courboin, quai Crozat, rue Jean de La Fontaine, rue des Grands Navoirs, rue Nestor Gréhan, rue Hébert, rue Lepetit, rue Louis Mansart, rue Notre-Dame, rue Pelouze, rue du Port, rue Lamy Radet, route de Soissons, rue Saint-Fiacre, rue Voltaire, ruelle Vrévin, ruelle Notre-Dame.

#### 5<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du 1<sup>er</sup> Mai, rue du Bailly, rue Louis-Barthou, rue Maurice Bouchor, rue de la Convention, rue Desforges de Vassens, rue Camille Desmoulins, rue Drouot, rue Favresse, rue de la Grenouillère, rue Henri-Guillaume, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, résidence des Prés, rue Racine, rue Delette Targy, rue Emile Zola, place du Brouage, rue du Brouage, avenue de Verdun, ruelle d'Amour.

#### 6<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : boulevard d'Andenne, boulevard de Bad Köstritz, square des Cerisiers, square des Anciens Combattants, avenue du Général de Gaulle, rue Journal, square des Linières, square des Pensées, rue Salesse, route d'Ugny, rue du Vélodrome, rue Pierre Bérégovoy, rue Lucie Aubrac.

#### 7<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du 11 Novembre 1918, boulevard de Bergheim, rue Albert Einstein, rue Luc Lefèvre, square Luc Lefèvre, allée des Glycines, allée des Marguerites, allée des Papillons, rue Robert Schuman, allée des Violettes.

#### 8<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Léon Accambray, rue Albert 1er, rue Léon Blum, rue Aimé Carpentier, rue du Colonel Driant, avenue Henry Dunant, rue Armand Guillot, rue du Maréchal Joffre, rue Léo Lagrange, rue Gay Lussac, rue Mozart, rue Alphonse Maubant, rond-point Alphonse Maubant, rue du Docteur Schweitzer, rue du Docteur Torchasse.

### 9<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : boulevard du 8 mai 1945, rue Salvador Allendé, rue Louis Armand, avenue du Président Auriol, rue Albert Camus, rue Pablo Casals, rue Chopin, rue du Château d'Eau, rue Léon Jouhaux, avenue Jean Moulin, rue Pablo Picasso, avenue Quentin de la Tour, rue Ravel.

### 10<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Charles André, place Yves Brinon, boulevard Géo André, chemin de la Justice, rue Locarno, rue Ernest Renan, rue du Roquis, rue André Ternynck, rue Lucien Quittelier, rue Jacques Pelletier, rue Henri Giroulle, rue André Perrin, rue Jean-Baptiste Hubert, rue Simone Veil, rue César Hector Alix.

## LAON :

### 1<sup>er</sup> bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du Bourg, rue Carlier Hennecart, rue des Chenizelles, rue du Cloître Saint-Jean, rue Franklin-Roosevelt, rue des Frères, avenue Gambetta, place du général Leclerc, rue du Jardin de l'Arc, rue J.-F. Kennedy, rue de l'Eperon, rue de la Congrégation, rue Lenain, rue Méchain, boulevard Michelet, rue Milon de Martigny (n<sup>os</sup> 1, 1B, 1T, 3 à 5, 8 à 10, 12 à 16, 18 et 22 exclus), escalier municipal, escalier du Panorama, rue Père Marquette et Louis Jolliet, rue des Scots, rue Saint-Cyr, rue Saint-Jean, place Saint-Julien, rue Saint-Martin (n<sup>o</sup> 1 à 57 et 2 à 54), rue Thibesard, rue du 13 Octobre (n<sup>o</sup> 1 à 29 et 2 à 42), ruelle aux Loups (n<sup>o</sup>4), avenue Georges Clémenceau.

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : place d'Ardon, rue Arsène-Houssaye, rue des Bains, cité Bedin, rue Boitelet, rue du Chat Botté, rue du Cheval Blanc, chemin des Combergies, chemin du Curé, chemin de Derrière la Grande Cour, route des Eaux, rue Georges Sauvrezzy, place de l'Eglise Ardon, ruelle de l'Eglise, route de l'hippodrome, chemin de la Cense Milhau, chemin de la Croix de Chivy, cité de la Grande Cour, rue de la Liberté, chemin de la Montinette, rue de la Place, rue Lecarlier, rue Lejeune, impasse Léo-Lagrange, rue Léo-Lagrange, route de Leuilly, rue Marcel-Levindrey, rue Nicolas Lebègue, rue Pasteur (n<sup>os</sup> 1 à 49 et 2 à 36), petit chemin de Semilly, chemin du Pont de Loche, rue Richebourg, rue de Semilly, rue de la Berjamaine, rue Régina, rue Sta-Viator, rue de la cense Milhau, ruelle de la place.

### 3<sup>ème</sup> bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Anatole et René Boitelet, chemin du Caluzeau, rue Marguerite Clerbout, chemin du Champ de Tir, ruelle de Chivy, ruelle Classon, grimpette Vieille Montagne, grimpette du Réservoir, avenue du Maréchal Foch, allée de la Chênaie, rue de la Vieille Montagne, chemin de la Vieille Tuilerie, rue Moïse-Bodhuin, rue du Mont Blanc, voyeu de Morlot, ruelle Raquet, rue Romanette, chemin de Semilly à Mons, sente des Valesys, allée Jean Moreau et Robert Chérière,

Pour les électeurs domiciliés : avenue Jean-Monnet, rue d'Ardon, rue de Chivy, rue de la Ferme, rue de la Fontaine, ruelle de la Fontaine, ruelle de la Rivière, place de Leuilly, ruelle du Presbytère, rue Le Coq, chemin des Creutttes, ancien chemin de Semilly, rue Louis Cotte, rue Alexandre Dumas, ruelle de la ville montagne, faubourg de Leuilly, ruelle des monts, rue

Etienne Midoux, rue Jean de la Fontaine, rue Jean Racine, rue Maximilien Melleville, chemin rural dit voyeu de la grenouillère, rue du Vivier (faubourg de Leuilly).

#### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés ; rue Daniel Tarpin, rue Fernand Christ, rue Gabriel-Péri (n°s 1 à 39 et 2 à 26), rue Mojzesz Solczanski, rue Nestor Gréhan, résidence de Montreuil, rampe Saint-Just, place Jacques de Troyes, ruelle du tour de la Neuville, rue de la Linotte (n°s 32 à 38), rue de Lattre de Tassigny (n°1 à 49), sentier Saint-Just, rue Jean Pierre-Bloch.

#### 5<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Georges Wrobel (n°s 15 à fin et 22 à fin), rue de la Hurée (n°s 85 à fin et 100 à fin), rue Léon Blum (n°s 19 à 99 et 58 à 74), rue Pierre Curtil, rue Saint-Exupéry, rue Pierre Chavialle, avenue Charles de Gaulle (n°s 60 à 74).

#### 6<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue André Perbal, rue Condorcet, rue Fernand Poisson, rue des Fleurs, rue Georges Wrobel (n°s 1 à 13 et 2 à 20), rue de l'Aurore, rue de l'Avenir (n°s 4 et 6 exclus), avenue de l'Europe (n°s 1 à 22), chemin de la Fontaine Cayet, rue Léon Blum (n°s 101 à fin et n°s 76 à fin), rue Pasteur (n°s 51 à fin et n°s 38 à fin), rue Paul Langevin (n°s 1 à 17 exclus), rue Pierre Timbaud, rue René Descartes, rue René Liebert, rue Robert Duplessy, rue Sylvain Cordevant, grimpette de la valise, rue de la bouloire (n°s 16 à 40).

#### 7<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Bernard Palissy, rue Blaise Pascal, rue du Docteur Menu, rue Edouard Branly, place des Frères Lumière, place Gay-Lussac, avenue de l'Europe (n°s 24 à fin), rue Lavoisier, rue Monge.

#### 8<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Anselme, rampe d'Ardon (n°s 1 à 1345), place Aubry, ruelle Cayet, rue Champfleury, rue du Change, rue Châtelaine, ruelle Chemin de Fer Plateau, rue Clerjot, rue du Cloître, impasse des Cordeliers, ruelle des Cordeliers, rue des Cordeliers, place des Frères Lenain, impasse Georges-Ermant, rue Georges Ermant, rue des Harengs, rue Jules-Fouquet, rue de l'Arquebuse, rue de la Charpenterie, promenade de la Couloire, rue de la herse, rue Enguerrand Quarton, rue de la Valise (n°s 24 à 34), rue Marcel-Bleuet, place du Marché, rempart Guillaume de Harcigny, ruelle des Neufliers, place du Parvis Gautier de Mortagne, rue Paul-Doumer, ruelle Pinson, rue Pourrier, rue du Rempart Saint-Rémy, impasse Sérurier, rue Sérurier, rue de Signier, rue Saint-Pierre-au-Marché, ruelle Sainte-Geneviève, ruelle des Templiers, allée des Tilleuls, rue Vinchon, ruelle Abelard, promenade Yitzhak Rabin, avenue Aristide Briand (n°s 1 à 35), rue du Mont de Vaux (n°s 4 à 8), rue Eugène Leduc (n°s 6, 6B et 8), rue des carillons, rue Midelet (n°s 6, 6B et 8), ruelle des chiens.

#### 9<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue d'Acadie, chemin de Semilly, rue des Berceaux, route de Besny, ruelle Grivon, rue d'Enfer, ferme d'Avin, rue Gabriel-Péri (n°s 41 à fin et 28 à fin), chemin des Gauduits, voyeu des Gauduits, rue des Jardins Brûlés, rue de l'Arkansas, rue de l'Eglise Laneuville, route de La Fère, chemin de la Fosse à Cran, rue de la Nouvelle-France, chemin de la Porte Verte, chemin de la Procession, lieudit Les Blancs Monts, rue du Mississippi,

rue du Missouri, rue de Montréal, ruelle Muzy, petit chemin de Gaillot, rue du Québec, rue Robert Cadeau, impasse Robert Leroux, rue Robert-Leroux, rue Sault-Sainte-Marie, rue de Thierret, rue du 2<sup>ème</sup> Régiment de Dragons, sente Gaillot, cité d'enfer, chemin de derrière l'église, chemin du moulin fendu, ruelle des Gauduits.

#### 10<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue des Alouettes, rampe d'Ardon (n<sup>os</sup> 1348 à fin), rue de Bousson (n<sup>os</sup> 1 à 41), rue des Bouvreuils, ruelle des Chenizelles, rue des Colombes, rue des Fauvettes, impasse Fontaine Bousson, rue des Hirondelles, rue des Jacinthes, rue des Jardiniers, rue des Jonquilles, rue Joseph Rault, rue Jules Romains, rue de l'Arbalète, rue de la Fontaine Bousson, rue des Marguerites, rue des Merlettes, rue des Mésanges, rue des Mouettes, rue du Muguet, rue des Roses, ruelle Simon, place des Sorbiers, cuve Saint-Vincent, rue des Vendangeoirs, rue des Violettes, chemin des Froids Culs, sente des Chenizelles, Sente du Temple, rue des Eglantines, rue de l'Artichaut de Laon.

#### 11<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue de Bousson (n<sup>os</sup> 44 à 82), cense Milhau, rue du Curé, avenue Georges Pompidou, rue des Hortensias, rue Jacques Hattat, place Jacques Prévert, chemin de la Cense Milhau, chemin de la Montinette, square Jules romains n<sup>o</sup>1 à 4, rue des Myosotis, rue des Pensées, rue des Tulipes, rue Salvador-Allende, rue Jean Garel, rue Charles Péguy, rond-point Docteur Zamenhof, sente Morlot, rue des Genêts, rue Paul Eluard, Place des Maraîchers, rue des Lilas.

#### 12<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue André Soveaux, rue des Creutttes Saint-Vincent, rue Devismes, rue Edgar Quinet, rue Ernest Lavisce, place Foch, rue Gabriel Hanotiaux, rue Henri Martin, rue Jules Ferry, rue de l'Abbaye, rue de la Libération, Promenade de la Madeleine, avenue de la République, rue Marcelin Berthelot, rue Pascal Ceccaldi, rue Paul Bert, rue Pierre Curie, Porte de Soissons, route de Soissons, promenade Saint-Just, rempart Saint-Just, place Robert Aumont, promenade Saint-Martin, rue Saint-Martin (n<sup>os</sup> 59 à fin et 56 à fin), rue Saint-Vincent, rue du 13 Octobre (n<sup>os</sup> 31 à fin et 44 à fin), rue Jacques-François Glatigny.

#### 13<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Albert Lobjois, rue Badre, rue Cornette, rue de Crécy, rue de Crécy aviation, rue de Crécy étendart, rue Douvry, rue Dumont, rue des Epinettes, rue Eugène Vasseur, ferme d'Allemagne, ferme d'Hors de Voie, ferme de Cohayon, ferme du Pré Robert, rue Jacques Gallet, rue Jean Allégrini, rue Jean-Zay, rue Jumeaux, rue Meurant, rue du Pré Robert, rue Joliot-Curie, avenue François Mitterrand, rue Camille Bernard et Pierre Péry, rue Charles Frédéric Selmer, Square Roger Thirault, rue Georges Siegrist, rue Alphonse Crousez, rue Emile Guérin, rue Fernand Dathy, rue Emile Fillatre.

#### 14<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Agneray, rue du Bois de Breuil, rue Darras, rue Davienne, rue Delaplace, rue Detouche, rue Dutartre, rue Eloi, place de la résistance et de la déportation, rue Frocaut, rue Hachet, place Javary, rue Javary, rue Joseph-Cavrois, ruelle de la Tuilerie, rue Lambert, rue Laret, rue Lavigne, rue Louis-Guéant, rue Magniant, rue Marx

Dormoy, rue Mongin, rue Oudelet, rue du Pavillon, rue Quent, rue Sombart, rue Turpin, rue Varlet, rue Victor Audin, rue Victor Basselet, rue Vitoux.

15<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés ; cité Albert Lobjois, chemin d'Aulnois, chemin du dépôt S.N.C.F, ruelle Caporal, ferme de Courdeau, rue de Lattre de Tassigny (n°s 1 à 49 exclus), rue du Général Leclerc, rue Jean-Baptiste-Lebas, rue Jean Martin, cité de la Boucle, rue de la Linotte (n°s 32 à 38 exclus), impasse de la mission, rue Lacheny, chemin de Loisy à l'Arbre d'Allemagne, impasse des Orgereaux, résidence Albert Jamin, rue du Vivier.

16<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : ruelle aux Loups (n°4 exclu), ruelle Brunehaut, avenue Jean Jaurès, rue Jean Moulin, impasse de la Croix-Rouge, rampe de la Croix-Rouge, rue Léon Nanquette, boulevard Pierre Brossolette, rampe Saint-Marcel, rue Victor Faglain, rue Milon de Martigny (n°s 1, 1B, 1T, 3 à 5, 8 à 10, 12 à 16, 18 et 22), impasse Milon de Martigny.

17<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : avenue Charles-de-Gaulle (n°s 60 à 74 exclus), ruelle Duplat, rue Eugène Leduc (n°s 6, 6B et 8 exclus), ferme du Chauffour, rue du Jardin Brizart, rue de l'Abbé Bossus, rue de l'Abreuvoir, rue de la Hurée (n°s 1 à 83 et 2 à 98), ruelle Lacroix, ruelle Morin, rue Pierre Roger, rue du Point du Jour, rue des Saussaies, rue du Sauvoir, sente du Sauvoir, rue Scheffer, place Victor-Hugo, rue Winston Churchill, rue Arago, rue Paul Langevin (n°s 1 à 17), rue de l'avenir (n°s 4 et 6), rue Léon Blum (n°s 22 à 56), sente de la valise.

18<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Albert Camus, rue Ampère, rue Armand Brimbeuf, rue d'Athies, avenue Pierre Mendès-France, rue Georges Mandel, rue de l'Ecorchoir, rue de Manoise, rue Marc Sangnier, rue des Minimes, rue des Pervenches, rue Pierre Bourdan, rue Raymond Burgard, rue Nicolas Appert, impasse d'Alembert, rue de Buffon, rue Diderot, rue J.J. Rousseau, rue Montesquieu, rue Voltaire, rue Turgot, rue Condillac, rue Quesnay, rue Colbert, rue Jean Bodin, rue Michel Eyquem de Montaigne, rue du Poteau.

19<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : avenue Aristide-Briand (n°s 1 à 35 exclus), rue Bonnot, avenue Carnot, rue du Colombier, impasse du Fort-Mahon, rue du Fort-Mahon, rue Grange-Lévêque, boulevard Gras-Brancourt, boulevard de Lyon, rue du Mont-de-Vaux (n°s 4 à 8 exclus), rue Paul-Vivien, rue Roger-Salengro, rue Roze, place des Droits de l'Homme, rue de la Bouloire (n°s 16 à 40 exclus), rue de la Valise (n°s 24 à 34 exclus), rue Fernand Thuillart, rue Midelet (n°s 6, 6B et 8 exclus).

20<sup>ème</sup> Bureau :

Militaires, Français établis hors de France, détenus admis à voter par correspondance.

## **MARLE :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : avenue du 8 mai 1945, faubourg Saint-Martin, rue René Toffin, rue Pasteur, rue Pierre et Marie Curie, rue Alexandre-Servain, place Commandant Houdry, rue Edouard Branly, rue Gérard-Philipe, rue Jacques Brel, rue Boris-Vian, rue Georges Brassens, rue Edith Piaf, rue de la Tombelle, rue des Fossés, rue du Bail, rue du Faux Bail, rue Marcel Trouvé, rue Lehault, rue Bourbier, rue de Signier, rue du Bloc, rue Porte Marie, ferme Sainte-Hélène, rue Linò Ventura, rue Francis Ponge, impasse Philippe Soupault, rue Antoine de Saint-Exupéry, rond-point des Droits de l'Homme, place Pierre Bloch.

### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Lalouette, rue Pelletier, rue du Petit Haudreville, place de la Motte, rue Serrurier, ferme de la Tombelle, rue du Docteur Galloy, rue de la Fosse des Huguenots, avenue Charles de Gaulle, rue de la place Fauchaux, rue de la Huchette, rue Notre-Dame, rue du Trébuchet, rue Debrottonne, rue Gentilliez, rue de Foigny, rue de la Madeleine, rue des Moulins, rue de l'Abreuvoir dit « de la Prison », rue de la Petite Madeleine, impasse de la Madeleine, route de Marcy, chemin d'Haudreville, rue du Général Leclerc, rue des Froides Rives, rue Chapelle Saint-Nicolas, impasse du Pont Rouge, rue Cyrille Liebert, avenue Carnot, place de la Gare, rue Jules Valès, rue Louise Michel, cité Simon, rue de la Filature, route nationale 2, ferme de Behaine, ferme d'Haudreville, rue du Château, chemin de Dormicourt, moulin de la Plaine, rue Desains, avenue de Verdun, rue du Tissage, rue de la Ménagerie, rue du Landier, rue Galilée, rue Antoine Laurent de Lavoisier, avenue Alcide Gillet, place François Mitterrand, rue de la Mairie, rue des Charmilles, rue des Acacias, rue Albert Lefèvre.

## **SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à SAINT-ERME Ville et pour les électeurs domiciliés à OUTRE.

### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à RAMECOURT et SAINT-ERME Gare.

## **SINCENY :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : allée Henri BARBUSSE, cense des Bouleaux, place du 8 mai 1945, rond d'Orléans, route d'Autreville, route de Saint-Gobain, route de Soissons, route du Rond d'Orléans, rue Achille Chemin, rue Arthur Lacroix, rue Charles Fouquet, rue de la Mare Balin, rue de la Prairie, rue du Pré au Bois, rue Gaston Didier, rue Georges Vincey, Rue Henri Barré, Rue Lucien Delage, rue Marcel Garcin, Rue Pierre Habar, Rue Simon Lambacq, ruelle des quinze Sétiers, ruelle Minard, ruelle Perotin, ruelle Plez.

### **2<sup>ème</sup> bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : chemin de Soude, cité du Chemin de Soude, cité Glacerie, cité Godard, cité Kirgener, cité Trou Bleu, impasse Fayard, impasse Pelleve, passage Cerf, place

du 11 novembre 1918, résidence Pierre Descourtieux, résidence Saint Antoine, rue Charlotte Begard, rue de la République, rue des Fortes Terres, rue du Cimetière rue du Moulin à Vent, rue Emile Duploye, rue François Couturier, rue Jean Moulin, rue René Cordier, rue René Journa, rue Robert Regnier, ruelle Corneaux.

### **SISSONNE :**

#### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rempart de Reims, rue de l'Abattoir, rue de la Blanchisserie, résidence Murat, résidence Kléber, résidence Galliéni, résidence Lefèvre, résidence Soult, Routy des Moutons, rue de Laon, lotissement La Souche, rue Jean Julien (également appelée rue des Maisons Blanches), rue Bel Air, rue du maréchal de Lattre de Tassigny, rempart de Laon, place de l'Hôtel de ville, rue Aristide Briand, rue Saint Martin, rue de Verdun, place René Fleury, rue des 2 Roizes, place de la Grande Roize, rempart de Boncourt, ruelle des Grands Jardins, rue Madeleine, rue du 11 novembre, rue Laisné, rue du général de Gaulle, ruelle des Juifs, rue Petit, Pavillon des Eaux, le Pré Vilette, Toussine, Rempart du Barbot, rue des quatre chemins.

#### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue de l'église, rue de Reims, rue du Château, quartier Leveau, résidence le Parc, rue du Moulin Rouge, rue Guillaume Dupré, chemin du Gué au Berger, lotissement du Vieux Château, lotissement la Bergerie, lotissement les Epinettes, rue de Roucy, rue des Vieux Moulins, rue du général Leclerc, rue de la Selve, résidence Foch, rue du 8 mai 1945, rue du Tour de Ville, la Vièville, la Rochelle, la ferme du Parc, et pour le camp militaire rue de Tahure, rue de l'Argonne, rue de la Marne, rue du chemin des Dames, quartier d'Orléans, Peloton canin, l'Aumônerie, allée Paul Abel Callay, rue du Parc, rue de la Proche Ville, rue des Artisans, rue du Moulin à vent.

### **TERGNIER :**

#### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Berthelot, impasse du Bocage, rue Eugène Bourdon, rue de la Clairière, rue Louis-Antoine Crozat, rue Drouot, ruelle Henri Fabre, rue Pierre Figuié, rue de l'ancienne Fonderie, rue de la Fraternité, boulevard Gustave Grégoire, rue Jacquard ; impasse Jacquard, résidence Lionel Lefèvre, rue Lionel Lefèvre, rue de la Libération, résidence Gabriel Locqueneux, rue des Lutins, rue Marceau, rue Pierre Méchain, rue Mirabeau, rue de la Paix, impasse Parmentier, rue Marcel Paul, place de la Raffinerie, rue de la Résistance, boulevard Roosevelt, rue Arthur Saily, rue Pierre Sémardrue des Sous Bois, rue Vaucanson.

#### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Brunel, rue Chaptal, rue du château d'eau, rue du chemin vert, rue Danton, rue des 4 Fils Paul Doumer, rue Franklin, boulevard Gambetta, (1 à 35 et 2 à 42) avenue du Général de Gaulle, place Herment, rue Edouard Herriot, rue Hoche, rue Victor Hugo, rue Jean Macé, rue André Malraux, rue Anne Morgan, avenue Jean Moulin, rue Jules Pouillart, rue des Prés Bains, rue Pierre Proudhon, rue Richert, rue Denfert Rochereau, avenue Jean Rostand, rue Marcel Sembat, Cité du Tir.



### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Victor Basch, rue Berlioz, rue Louis Blanc, rue Hélène Boucher, rue Braux, rue Aristide Briand, rue Henri Brison, impasse Buffon, rue de Chateaudun (du 1 au 99 et du 4 au 18), place Georges Clémenceau, rue Clémenceau, rue Alexandre Dumas, rue Gounod, avenue de la Grande Armée, rue Ernest Lavis, boulevard de la Liberté, rue de Lille, allée des Marguerites (5 uniquement), rue des Martyrs (4-8-10-1-3-5-7-9), ruelle de la Passe Charlotte, rue Camille Pelletan, rue Racine, rue Raspail, rue Rébéquet, rue de la République, place de la République, rue Waldeck Rousseau, rue Roger Salengro, rue Jean et Marceau Toussaint (du 49 au 55), rue du Transvaal, rue Vauban, rue de la Victoire, rue Voltaire, rue Emile Zola.

### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : boulevard du 32<sup>ème</sup> R.I, rue Arago, rue Paul Bert, rue Bleriot, chemin des Certels, rue Condorcet, rue Benjamin Delessert, rue de la Première Division Française Libre (2), rue Diderot, boulevard Gambetta, (42 à 166 et 37 à 191 bis), rue de la Gendarmerie (bâtiment 11), place du Général Leclerc, rue du Docteur Grandin, rue Kléber, boulevard Jean de La Fontaine, rue Lamarck (bâtiment 6 et 7), rue Pierre Loti (bâtiment 4 et 5), rue Pierre Mendès-France, rue Guy Moquet, impasse Parisis, rue Jules Verne, impasse Jules Verne.

### 5<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du 19 mars 1962, rue du 8 Mai 1945, impasse Bouilloche, avenue André Bouilloche, allée Georges Braque, place Carnélie, rue Gustave Courbet, boulevard des Déportés, rue Charles-François Dumouriez, allée des Fleurs, rue des Frères Lenain, rue des Fusillés, rue Kellermann, rue Lafayette, rue Toulouse Lautrec, rue Louis Leblanc, rue du Docteur Lefèvre, rue Jean François Millet, rue Raymond Poincaré, impasse du Pont d'Elva, rue du Pont d'Elva, allée du Printemps, allée du Stade, chemin de Travecy.

### 6<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue d'Angleterre, chemin de Beautor, rue de Belgique, rue Berlemont, rue Berteaux, rue du Canal, rue Carnot, rue Gabrielle Colette, Ecluse, cité de l'Energie, avenue d'Estoumelles de Constant, rue Jules Ferry, Cité Jeanne d'Arc, rue Jean-Baptiste Jourdan, rue Jean de la Bruyère, rue de la Frette, place Léon l'Hérondelle, rue du Maraiquiez, impasse du Maraiquiez, rue Marquette, impasse Henri Martin, rue Henri Martin, rue du Mauger, rue du général Oudinot, rue Ambroise Paré, rue de la Place, rue du Port, rue de la Prairie, ruelle des Sentiers.

### 7<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue des Aulnes, chemin du Bois des Moines, rue des Cailloux (1 à 31, 2 à 30, 50 à 68) rue Laurent Delionne, rue Camille Desmoulins, impasse Camille Desmoulins, rue des Ecroyères, rue Faidherbe (1 à 239, 2 à 212), rue Anatole de la Forge, avenue Jean Jaurès, cité Gaston Leroy, impasse du Marais, rue du Point Y, impasse du Rieu, impasse Robespierre.

### 8<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Anatole France, rue Louis Aragon, rue d'Arguesse, rue Fernand Bouyssou, rue Robert Cadeau, rue des Cailloux (du 32 au 48 et du 33 au 67), rue du Docteur Roux, rue Paul Doloy, rue Faidherbe (216 à 230 et 241 à 253), rue Ferrer, rue des

Forceries, lieu dit la Chambre à Leups, rue Gaston Millet, impasse Gaston Millet, rue du Moulin (1-7-4, 14 au 26, 13 au 27), rue de l'Oricamp, rue Pasteur, rue Renan, rue Arthur Rimbaud, rue de la Sablière.

9<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : avenue du 5<sup>ème</sup> Corps (2 bis, 9 et 9 bis) avenue des Alliés, rue des Anglais, rue de l'Arc-en-ciel, rue Louis Armand, rue de l'Artois, rue des Basses Certelles, rue des Basses Séguilles, rue du Belvédère, rue Famille Bourré, rue Edouard Branly (39 au 51), C haussée Brunehaut 66 au 94 pas de côté impair), rue des anciens Buisons, rue de Champagne, rue Cochet, rue Coupez Firmin Leleu, place Raoul Dautry, rue Eugène Delacroix, rue Delmaire, rue Druart, rue Antoine de Saint Exupéry, rue Faucoucourt, rue des fils Beausir, rue de Flandres, rue de la Gaieté, rue du Maréchal Gallieni, rue du général leclerc, Lotissement des Genevriers (1 à 9), rue Gorge, rue des Grands Rayons, rue Paul Hauriez, rue de Houdon (7 et 9 et HLM 11-13-15), rue Justaume, rue Lamartine, avenue Laplace, rue Lecomte de l'Isle, rue l'Edru, Lotissement des Lilas rue de Lorraine, rue Jean- Baptiste Lulli, rue Madame Heugel, rue du Maréchal Foch, Allée des Marguerites (2,2bis,4,6,8), rue Michelet, rue Montesquieu, rue du Montoir, rue Parmentier, rue du Paradis, rue Pascal (17,19), rue Penelot, rue de Picardie, rue du Pré Auré, rue le Pré Dieu (2 et 4), rue de Reims, avenue Jean Jacques Rousseau (14 et16), boulevard Salomon de Caus, rue de la Famille Sauvage, rue de la solidarité (2 au 16, 1 au 15, 20 logement P.T.T), stade S.N.C.F, rue de la Somme, boulevard Stephenson, rue Touboulic, rue Mademoiselle Veltin, rue de la Famille Venet, rue de Verdun, rue des Vertus, rue de la Victoire,( 21 au 35, 16 au 38), rue Watteau, rue de l'Yser.

10<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : résidence des 4 Vents, avenue du 5<sup>ème</sup> Corps (17, 19, 21), chemin de Boissy, rue Edouard Branly (1 à 39, 2 à 18), Chaussée Brunehaut (H.L.M 8,10,12, du 14 au 40), chemin de la Butte (1 et 3), rue de la Convention, rue Pierre Curie, rue de l'Egalité, rue des Fédérés, rue des Grands Camps, rue de Grasse (60 à 156,et 83 à 147), rue nde Houdon (1-3-5-2-6-8-10), rue André Huart, rue Lavoisier (1-2-3-4) allée des Marguerites, rue Pascal (1à 8, 5 à 151), rue Le Pré Dieu (1 à 11, 6 à 10), rue Emile Prévot, rue Marcel Proust, allée du Repos, avenue Jean Jacques Rousseau (2 à 12, 1 à 15), rue du Docteur Schweitzer, rue Louis Sulpice, rue Védrine, rue André Dauriol.

11<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Henri Barbusse, rue Léon Blum, rue de la Bonneterie, rue Albert Calmette, rue Albert Camus, rue du Docteur Cerf, rue de Chateaudun (26 à 100 pair et 113 à 137 impair) impasse Chateaudun, rue de la Première Division Francaise Libre, allée de l'Espérance, boulevard Gambetta (168 à 198 pair), rue de Grasse (2 à 58 et 1 à 81), rue Guyemer, rue des Martyrs (12 et 14), rue Jean Mermoz, allée des Pavillons, rue de la Plaine, rue du Pommelotier (bâtiment 1, 2 et 3), sentier du tour de Ville, rue Jean et Marceau Toussaint, impasse Jean et Marceau Toussaint.

**VILLENEUVE-SUR-AISNE :**

1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire de GUIGNICOURT) : rue des fermes, rue Georges Lhotelain, rue des pêcheurs, rue St Pierre, rue de la Libération, route de Condé, rue des écoles, rue de Bellevue, rue du Bac, rue d'Evergnicourt, rue Jean Germain, rue de l'île-St-Louis, rue de l'église, rue neuve, rue du vieux frère, place Hermann Chevalier, rue Louis Bertaux, chemin des Carelles, rue Alfred Barbare, rue Pierre Curtil, rue Ehrard de Nazelle, Le clos du

château, rue de Verdun, rue Franklin Roosevelt, rue Richard Mortimer, rue Jeanne Porreaux (n°16 à 46), rue des deux gares, rue du Dr Bonieux, route de Juvincourt, rue du centre, rue Ernest Hug, rue du 8 mai 1945 (n°1 à 6), rue de Proviseux (n°1 à 10), rue des Godins, rue des Rémois, rue du Cantal, rue du général de gaulle, rue de la Tournelle.

2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés (territoire de GUIGNICOURT) : rue Yvonne Bonnieux, rue Jean-François Mille, rue de Cambrai, rue Jeanne Porreaux (n°1 à 14), rue Jean Racine, rue de Laon, rue Jean de la Fontaine, rue de Prouvais, rue du 8 mai 1945 (n°7 et plus), rue de Proviseux (n°12 à 36), rue des Bois, rue du moulin, rue Arthur Rimbaud, rue de St-Quentin, place de la Croisette, rue Robert Tourte, rue Charles de Nazelles, rue des Vignes, rue du Pommerond, Rue du Bois Robinet, allée du Pilhaut.

3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés sur le territoire de MENNEVILLE.

**VIRY-NOUREUIL :**

1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés au sud de la R.D. 1032.

2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés au nord de la R.D. 1032.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du **30 AOÛT 2022**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain NGOUOTO



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE à l'arrêté en date du 30 AOUT 2022**

Périmètre géographique des bureaux de vote

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN**

**BOHAIN-EN-VERMANDOIS :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : allée Saint-Pôl, place du Général De Gaulle, place Michel Pezin, route de Vaux, rue Albert Calmette, rue Alcide Chocu, rue Camille Desmoulins, rue Camille Guérin, rue d'Enfer, rue de Bellevue, rue de la chapelle, rue de la libération, rue de la montagne blanche, rue de la République, rue de la Rouge Oie, rue de la Vierge, rue de Vaux, rue des écoles, rue du château, rue du chêne brûlé, rue du Dieu levé, rue du docteur Dauthuille, rue du donjon, rue du petit Becquigny, rue du pont du roi, rue Fagard, rue Francis de Pressensé, rue Joseph Pétreaux, rue Lagnier, rue Lefèvre Defrance, rue Marcelin Berthelot, rue Nouvelle, rue Peu d'Aise, rue Pierre Lescot, ruelle Béthune, ruelle des souvenirs, voie des Dames, voie Wibaye, chemin du stade, ruelle du tour du château, rue des fossés, chemin du moulin Robert.

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : route de Guise, route de Seboncourt, route de Wassigny, rue de la 3<sup>ème</sup> DIM, rue de la Déportation, rue de la Paix, rue de la Résistance, rue de Weida, rue des acacias, rue des anciens d'AFN, rue des bleuets, rue des lilas, rue des narcisses, rue des rosiers, rue Hennequin, rue Henri Matisse, rue Jean Moulin, rue Jules Ferry, rue Lionel Duplaquet, rue Olivier Deguise, rue Pablo Picasso, rue Paul Eluard, rue Pierre Curie, rue Victor Hugo, ruelle Hennequin, rue Emile Flamant, Coulée verte, ruelle Romain Roland.

**3<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : les Hauts de la Barburesses, Passage Jonquoy, place du Riez, route de Saint-Quentin, rue Charles Vatin, rue de l'Ermitage, rue de la Fabrique, rue de la Vaine, rue de Saint-Quentin, rue du 11 novembre 1918, rue du 8 mai 1945, rue du Riez, rue Elyzée Alavoine, rue Henri Alavoine, rue Jacquard, rue Jean Mermoz, rue Jeanne d'Arc, rue John Kennedy, rue Léon Erst, rue Marcel Dubourg, rue Octave Quincampoix, rue Odiot, rue Quiévrain, rue Renée Joly, ruelle H. Alavoine, ruelle des jardiniers, ruelle Gondry, ruelle Patraque, rue Paul Challe.

2, rue Paul Doumer – BP 20104  
02000 LAON  
Affaire suivie par : Karine LEMARIÉ  
Tél. : 03 23 21 83 11  
Mél. : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité/BRGE

1/11



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

#### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : Allée Lucien Lefèvre, Ferme d'Archies - route de Brancourt, ferme des Haies Ramettes, place Eugène Malézieux, route de Becquigny, route de Busigny, route de Prémont, rue Albert Camus, rue de Becquigny, rue des Arbalétriers, rue des Petits Prés, rue du Cimetière, rue du Général Foy, rue du Petit Bohain, rue Emile Zola, rue Gérard Parent, rue Henri Barbusse, rue Jean Jaurès, rue Marthe Lefèvre, rue Pasteur, rue Paul Lafargue, rue Paulin Pecqueux, rue Sauret Robert, rue Virgile Misery, Tour de ville, rue Charles Loiseau.

### **FRESNOY-LE-GRAND :**

#### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Albert Meunier, rue Charles Picard, rue de la République, rue de sept fusillés, rue des canonniers, rue des patriotes, rue du 8 mai 1945, passage du centre, rue du docteur Schweitzer, place du Général de Gaulle, rue Georges Clémenceau, rue Henri Martin, rue Jean Mermoz, rue Jean Moulin, rue Joliot Curie, rue Laurent Cavalier, rue Léo Lagrange, rue Pasteur, place Vatin, rue Venet Menu.

#### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue de Croix, rue de la Comédie, rue de l'asile, rue de Verdun, rue du Général Leclerc, rue du moulin de bois, rue du petit bois, rue du petit Paris, rue du Prélet, rue du 4 septembre, rue Fernand Hurteloup, rue Gambetta, rue JB Charlet, rue Jacquard, rue Lesur, rue Levaufre, rue Maurice Ravel, rue Puységur, rue Roger Salengro, rue Jeannine Leduce, rue des tisserands.

#### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue André Malraux, rue de Coubertin, rue de Guise, rue de la Sablonnière, rue de Péronne, rue du 5 juin 2005, rue du bois Miran, rue du chemin neuf, rue du chemin perdu, rue du saule, rue Emile Flamant, ferme de Landricourt, rue Henri Barbusse, rue Henri Matisse, rue J. Saltiel, impasse Jacques Prévert, rue Jean de la Fontaine, rue Jean Jaurès, rue Lamartine, impasse Louis Flamant, rue Olivier Deguise, rue Pierre de Coubertin, espace Victor Hugo.

### **GAUCHY :**

#### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Salvador-Allendé, rue de Berga, rue Joliot Curie, rue Auguste Delaune, place Lénine, rue Jean Macé, rue Pierre Mendès-France, rue Louise Michel, rue Pasteur, rue Gabriel Péri, avenue Adrien Renard, rue Jean Rostand, rue du Docteur Schweitzer, rue Roger Salengro, rue des Nations, place des Nations, rue Nelson Mandela, allée de l'espoir, rue Pierre et Marie Curie, rue Pablo Neruda, rue Martin Luther King, rue Ferdinand Buisson, rue Aristide Briand, rue René Cassin, rue Marcel Mouloudji, rue Lucie Aubrac, rue François Mitterand, rue Liliane BETTECOURT, rue Simone VEIL, rue Antoine de SAINT-EXUPERY.

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Ampère, rue Jean Bouin, rue Pierre Brossolette, impasse Carnot, rue Chanzy, rue Ambroise Croizat, rue Faidherbe, place Jules Ferry, rue Jules Ferry, rue Galliéni, rue Guynemer, rue Hébert, rue Georges Herbin, rue Félix Mathias, rue Jean Moulin, impasse Pégou, rue Casimir Perrier, rue Gérard Philipe, rue de Picardie, rue Pierre Sépard, place des Sports, rue des Sports, rue Stéphenson, rue Lucien Midol, rue Voltaire, rue de l'Amitié, rue de la Paix, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Maurice Thorez, rue Paul Vaillant-Couturier, place Jacques Duclos, rue Marcel Paul, rue Pierre de Ronsard, allées des artistes, rue Charles Trenet, rue Léo Ferré, rue du 19 mars 1962, rue Casimir Ciesielski.

### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : impasse des Alouettes, rue Babeuf, rue Balzac, rue Henri Barbusse, rue Berlioz, rue Paul Bert, rue Georges Bizet, rue Jean-Richard Bloch, rue Marcel Cachin, route de Chauny, rue Condorcet, rue Pierre Corneille, rue Diderot, rue Alexandre Dumas, rue Paul Eluard, rue Jean de La Fontaine, rue Anatole France, rue Youri Gagarine, rue Gambetta, route de Grugies, rue des Hortensias, impasse des Jonquilles, rue des Lilas, rue du Moulin de tous vents, impasse des Pensées, impasse des Primevères, rue Jean Racine, impasse des Rossignols, rue Quentin de La Tour, rue Eugène Varlin, impasse des Violettes, rue Emile Zola.

### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Camille Desmoulins, rue Victor Hugo, rue D. Casanova, rue P. Langevin, rue Branly, rue du Colonel Fabien, rue Guy Moquet, rue Flamant, rue Marchand, rue Joly, rue Byloos, rue Verecke, rue Guézou, rue Quincampoix, rue Plateaux, rue Raout, rue Leduc, rue Jules Verduy, rue Dujardin, rue Myska, rue Durand, rue Macaigne, rue Deloubrière, rue Caille, rue Anna Gris, rue Host, rue de la Sente, allée Mairesse, rue Mathilde Desruennes, rue Mayenne, avenue Perret, rue Joubé, rue Robespierre, rue Saint-Just, place du 8 mai 1945, allée des Tamaris.

## **NEUVILLE-SAINT-AMAND :**

### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés à NEUVILLE-SAINT-AMAND (village).

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés à NEUVILLE-SAINT-AMAND (Pont de Guise) comprenant : le pont de Guise, le chemin d'Itancourt, la rue du chemin de fer, le stade de Coligny, la vallée des Bourguignons.

## **RIBEMONT :**

### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés à RIBEMONT.

## 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés au hameau de LUCY et aux cités Maurice Ravel et Paul Roche.

## SAINT-QUENTIN :

### 1<sup>er</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Place Longueville exclue, bd Richelieu inclus, place Crommelin exclue, rue des Etats-Généraux exclue, place Lafayette exclue, rue Raspail incluse, rue Adrien Nordet incluse, rue de Lyon incluse, rue Anatole France incluse, rue des Patriotes exclue, rue des Canonniers exclue jusqu'à la rue de la Comédie, rue de la Comédie exclue, rue Emile Zola exclue, rue Victor Basch incluse, place Edouard Branly incluse, rue Jean de La Fontaine incluse.
- Militaires et Français établis hors de France.
- Personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Place Crommelin incluse, bd Roosevelt exclu jusqu'au bd Gambetta, bd Gambetta inclus jusqu'à l'angle de la rue Poiret (n°66) et à l'angle de la rue des Suzannes (n°45), rue des Suzannes incluse, rue de Sous-Préfecture incluse, rue de Lyon exclue, rue Adrien Nordet exclue, rue Raspail exclue, Place Lafayette incluse, rue des Etats-Généraux incluse.

### 3<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Bd Gambetta inclus des n°66 et 45 jusqu'à l'angle de la rue de Crimée, rue de Crimée incluse jusqu'au droit de l'avenue du Gl de Gaulle, avenue du Gl de Gaulle exclue jusqu'à la place du 8 Octobre, place du 8 Octobre exclue, rue d'Isle incluse, rue de la Sous-Préfecture exclue, rue des Suzannes exclue, rue de Baudreuil exclue.

### 4<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Rue d'Isle exclue, place du 8 Octobre incluse, rue du Gl Leclerc incluse jusqu'au pont du canal, quai Gayant inclus jusqu'au viaduc de Picardie, viaduc de Picardie exclu jusqu'à l'angle de la de la rue Crozat, rue Crozat exclue, rue de la Grange exclue jusqu'à l'angle de la rue Voltaire, rue Voltaire incluse jusqu'à la rue des Canonniers, rue des Canonniers exclue jusqu'au droit de la rue des Patriotes, rue des Patriotes incluse jusqu'au droit de la rue Anatole France, rue Anatole France exclue.

### 5<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Rue de la Comédie incluse, rue des Canonniers incluse jusqu'au droit de la rue Voltaire, rue Voltaire exclue jusqu'au droit de la rue de la Grange, rue de la Grange incluse, rue Crozat incluse, viaduc de Picardie inclus jusqu'au canal de Saint-Quentin, axe du canal et du Vieux Port, rue du Vieux Port exclue jusqu'à la rue de Paris, rue de Paris exclue, place Dufour-Denelle exclue, avenue Faidherbe côté impair incluse, place Henri IV incluse, rue Emile Zola exclue.

#### 6<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Place Longueville incluse, Bd Richelieu exclu jusqu'à la rue Jean de La Fontaine, rue Jean de La Fontaine exclue, place Edouard Branly exclue, rue Victor Basch exclue, rue Emile Zola incluse, place Henri IV exclue, avenue Faidherbe côté pair incluse, Bd Henri Martin inclus.

#### 7<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue de Constantine incluse, rue de la 3<sup>ème</sup> D.I.M exclue jusqu'au droit de la rue d'Alger, rue Thiers incluse, place du 87<sup>ème</sup> R.I. exclue, rue du Colonel Fabien exclue, bd Richelieu exclu, place Longueville exclue, bd Henri Martin exclu jusqu'au droit de la rue Jean de Caulaincourt, rue Jean de Caulaincourt incluse, rue de Vermand incluse jusqu'à l'angle de l'allée des Rosiers, rue d'Epargnemailles exclue jusqu'au droit de la rue de Constantine.

#### 8<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Allée des Rosiers exclue, rue de Vermand exclue, rue Jean de Caulaincourt exclue, Bd Henri Martin exclue, place Dufour-Denelle incluse, square Romain Tricoteaux inclus, rue de la Chaussée Romaine incluse jusqu'au droit de la rue d'Aboukir, rue de la Chaussée Romaine exclue jusqu'au chemin de Noirmont, chemin de Noirmont exclu jusqu'à la rue Alexandre Dumas, rue Alexandre Dumas incluse jusqu'au rond-point, rond-point exclu, rue Alexandre Dumas incluse jusqu'à la rue Gonnier, rue Gonnier incluse jusqu'au droit de l'allée des Tisserands, allée des Tisserands exclue jusqu'à l'allée des Rosiers.

#### 9<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue de la Chaussée Romaine exclue (partie comprise entre la rue d'Aboukir et la rue de Paris), rue du Dr Cordier incluse jusqu'à l'avenue Madame François Hugues, avenue Madame François Hugues incluse, allée des Acacias incluse, allée des Cerisiers exclue, rue du Dr Cordier incluse jusqu'à la limite du territoire, jusqu'au droit de la rue de la Chaussée Romaine, Chaussée Romaine incluse jusqu'à la rue d'Aboukir.

#### 10<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Bd Emile et Raymond Pierret inclus jusqu'à la rue de Fayet, rue de Fayet incluse jusqu'au droit du chemin du Comble à Pourceaux et jusqu'à l'angle de la rue d'Auvergne (n°179 et 258), rue de Savoie incluse, rue d'Aquitaine exclue jusqu'à la rue des Ardennes, rue des Ardennes incluse jusqu'à la rue de Champagne, rue de Champagne incluse jusqu'à la rue St Laurent, rue St Laurent exclue, rue Henriette Cabot exclue, rue du Président Kennedy exclue, rue Thiers exclue y compris la place du 87<sup>ème</sup> R.I., rue de la 3<sup>ème</sup> D.I.M jusqu'au droit de la rue de Constantine, rue de Constantine exclue, rue d'Epargnemailles incluse jusqu'à l'angle de la rue de Vermand, rue de Vermand exclue jusqu'au bd Emile et Raymond Pierret.

#### 11<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue de Fayet exclue de la limite du territoire au bd Emile et Raymond Pierret y compris la rue du Bois de la Chocque et la rue Salvador Allende, bd Emile et Raymond Pierret exclu, rue de



Vermand incluse jusqu'au droit de la rue d'Epargnemailles, allée des Rosiers incluse, allée des Tisserands incluse, rue Gonnier exclue jusqu'à la rue Alexandre Dumas, rue Alexandre Dumas exclue jusqu'au rond-point, chemin de Noirmont inclus (partie comprise entre la rue Alexandre Dumas et la rue de la Chaussée Romaine), rue de la Chaussée Romaine exclue jusqu'à la limite du territoire.

#### 12<sup>ème</sup> Bureau :

• Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue de Fayet incluse - partie comprise entre la limite de territoire et la rue de Lille - rue de Lille exclue, rue Henriette Cabot jusqu'au chemin St Laurent exclue, chemin St Laurent exclu (y compris la rue du Poitou) jusqu'à la rue de Champagne, rue de Champagne exclue jusqu'à la rue des Ardennes, rue des Ardennes exclue jusqu'à la rue d'Aquitaine, rue d'Aquitaine incluse jusqu'à la rue de Savoie, rue de Savoie exclue, rue de Fayet exclue jusqu'à l'angle de la rue d'Auvergne et l'angle du chemin du Comble à Pourceaux, rue de Fayet incluse jusqu'à la limite du territoire y compris les rues du Bois de la Chocque et Salvador Allende.

#### 13<sup>ème</sup> Bureau :

• Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue Kennedy exclue de la limite du territoire au droit de la rue Henriette Cabot, rue Henriette Cabot incluse jusqu'à la rue St Laurent, rue St Laurent incluse y compris la rue du Poitou, rue Henriette Cabot incluse jusqu'à l'angle de la rue de Lille, rue de Lille incluse, rue de Fayet exclue jusqu'à la limite du territoire.

#### 14<sup>ème</sup> Bureau :

• Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Avenue de la Résistance exclue, place de la Libération exclue, bd Jean Bouin exclu jusqu'à l'angle de la rue Gaston Bachelard, rue Gaston Bachelard incluse, rue Ambroise Paré incluse, rue Jacky Tabar incluse jusqu'au droit de la rue Alfred de Musset, rue Alfred de Musset exclue, avenue de la Paix exclue jusqu'au droit de l'avenue de la République, avenue de la République incluse jusqu'à l'avenue de la Résistance.

#### 15<sup>ème</sup> Bureau :

• Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Avenue de la Paix jusqu'à l'angle de la rue Alfred de Musset incluse, rue Alfred de Musset incluse, rue Jacky Tabar exclue jusqu'à la rue Henri Dunant, rue Ambroise Paré exclue, rue Gaston Bachelard exclue, bd Jean Bouin inclus jusqu'à la place de la Libération, place de la Libération exclue jusqu'à la limite de territoire, limite de territoire avec la commune de Rouvroy, axe du canal jusqu'au droit de la rue Honoré de Balzac (côté pair), bd Jean Bouin inclus jusqu'à l'avenue Aristide Briand, avenue Aristide Briand incluse jusqu'au droit de la rue Quentin Barré, rue Quentin Barré exclue jusqu'au droit de la rue André Ranfaing, rue André Ranfaing incluse, rue Liszt incluse, rue André Bleuse incluse, rue Gounod incluse, rue Amandio incluse, rue du Commandant Guy Bieler exclue - partie comprise entre l'avenue Aristide Briand et la rue Lechantre, rue Lechantre incluse, rue Henri Dunant incluse jusqu'à la rue de Bellevue, avenue de la République incluse jusqu'au droit de l'avenue Charles Feuillette.

#### 16<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Place Mulhouse exclue, rue de Bellevue exclue, rue Henri Dunant exclue jusqu'à l'angle de la rue Lechantre, rue Lechantre exclue, rue du Commandant Guy Bieler incluse jusqu'à l'avenue Aristide Briand, rue Amandio exclue, rue Gounod exclue, rue André Bleuse exclue, rue Liszt exclue, rue Ranfaing exclue, rue Quentin Barré incluse jusqu'à l'avenue Aristide Briand, avenue Aristide Briand exclue jusqu'au bd Jean Bouin, bd Jean Bouin exclu jusqu'au droit de la rue de Mulhouse, rue de Mulhouse incluse jusqu'au droit de la rue Charles Picard.

#### 17<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue Charles Picard exclue, place Mulhouse exclue, rue de Mulhouse exclue jusqu'à l'angle jusqu'à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle, avenue du Général de Gaulle incluse jusqu'à l'angle de la rue Honoré de Balzac, axe du canal en retour jusqu'à la rue du Général Leclerc, rue du Général Leclerc exclue jusqu'au droit de l'avenue du Général de Gaulle, avenue du Général de Gaulle incluse jusqu'au droit de la rue de Crimée, rue de Crimée exclue, bd Gambetta exclu jusqu'à l'angle de la rue Charles Picard.

#### 18<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue Camille Desmoulins incluse (partie comprise entre la rue Raymond Delmotte et l'avenue de la République), rue de Bellevue incluse, place Mulhouse incluse, rue Charles Picard incluse, bd Gambetta exclu jusqu'à l'angle du bd Roosevelt, bd Roosevelt inclus jusqu'au droit de la rue Bailleux, rue Bailleux exclue.

#### 19<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue Fournier exclue, rue Gaston Bonnier exclue, avenue Robert Schuman exclue jusqu'à l'angle de la rue Ampère, rue Ampère exclue, rue Alexandre Ribot exclue, avenue de la République exclue jusqu'à la rue Camille Desmoulins, rue Camille Desmoulins exclue, rue Georges Pompidou exclue y compris la cour Bruyère jusqu'à l'angle de l'avenue Robert Schuman.

#### 20<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue Mulot exclue y compris la cour Lefèvre jusqu'au droit de la rue du 4 septembre, rue du 4 septembre incluse jusqu'au droit de la rue Alfred Clin, rue Alfred Clin incluse jusqu'à l'angle de la rue de la Claie, rue de la Claie incluse jusqu'à la rue Georges Pompidou, rue Georges Pompidou incluse y compris la cour Bruyère (partie comprise entre la rue Camille Desmoulins et les angles de la rue Edmond Rostand et de la rue de la Claie -n° 106 et n° 111 ter), rue Camille Desmoulins incluse jusqu'au droit de la rue Raymond Delmotte, rue Bailleux incluse, bd Roosevelt inclus jusqu'à la place Crommelin, place Crommelin exclue, rue Georges Pompidou incluse jusqu'au droit de la rue Mulot.

#### 21<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue Georges Pompidou incluse de la limite du territoire au droit de la rue Edmond Rostand (côté pair) et à l'angle de la rue de la Claie (côté impair), rue de la Claie exclue, rue Alfred

Clin exclue jusqu'au droit de la rue du 4 septembre, rue du 4 septembre exclue jusqu'au droit de la rue Mulot, rue Mulot incluse jusqu'au droit de la rue du Président Kennedy, rue du Président Kennedy incluse jusqu'à la limite du territoire.

#### 22<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Rue Mulot incluse y compris la cour Lefèvre (partie comprise entre la rue du 4 septembre et l'angle de la rue Georges Pompidou), rue Georges Pompidou exclue jusqu'à la place Crommelin, place Crommelin exclue, bd Richelieu exclu jusqu'au droit de la rue du Colonel Fabien, rue du Colonel Fabien incluse, place du 87<sup>ème</sup> R.I. incluse, rue Thiers incluse (partie comprise entre la place du 87<sup>ème</sup> R.I. et la rue du Président. Kennedy), rue du Président Kennedy incluse jusqu'à l'angle de la rue Henriette Cabot, rue Mulot exclue (partie comprise entre la rue du Président Kennedy et la rue du 4 septembre).

#### 23<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Rue Georges Pompidou exclue (partie comprise entre la rue Robert Schuman et la limite du territoire), limite du territoire jusqu'au droit du n°32 de la rue Fleming, en retour rue Fleming exclue, rue d'Alembert exclue, rue André Godin exclue jusqu'au droit de l'avenue Robert Schuman (n°42), avenue Robert Schuman incluse jusqu'à l'angle de la rue Mariotte, rue Mariotte incluse, rue Lavoisier incluse, rue Alexandre Ribot incluse jusqu'à l'angle de la rue des Frères Lumière, rue Ampère incluse, avenue Robert Schuman incluse jusqu'à la rue Georges Pompidou y compris les rues Gaston Bonnier et Fournier.

#### 24<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Rue André Godin incluse, rue d'Alembert incluse, rue Fleming incluse jusqu'au n°32, de ce point une ligne perpendiculaire jusqu'à l'angle de la rue Boileau, rue Boileau exclue jusqu'à la rue d'Alembert (n°1) et en retour jusqu'à la rue Geoffroy St Hilaire, rue Geoffroy St Hilaire exclue, avenue Robert Schuman incluse (partie comprise entre la rue André Godin et l'avenue Buffon).

#### 25<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Rue Boileau incluse jusqu'au n° 41 (angle de la rue Boileau et voie entre les rues Fleming et Boileau) et jusqu'au n°20 (angle des rues du Capitaine Dumont et Boileau), rue du Capitaine Dumont incluse, avenue Robert Schuman exclue jusqu'au droit de la rue Geoffroy St Hilaire, rue Geoffroy St Hilaire incluse, rue Boileau incluse jusqu'à la rue André Godin.

#### 26<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre : Avenue Robert Schuman exclue (partie comprise entre la rue Mariotte et l'avenue Buffon), avenue Buffon incluse, avenue de la République exclue jusqu'à la rue Alexandre Ribot, rue Alexandre Ribot incluse jusqu'à la rue des Frères Lumière, rue Alexandre Ribot exclue jusqu'à l'angle de la rue Mariotte, rue Mariotte exclue y compris la rue Lavoisier.

### 27<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Voie entre la rue Boileau et la rue Fleming incluse, en prolongement jusqu'à la limite du territoire, limite du territoire des communes d'Omissy et Rouvroy jusqu'à la place de la Libération, place de la Libération incluse, avenue de la Résistance incluse, avenue de la République incluse jusqu'au droit de l'avenue Buffon, avenue Buffon exclue, avenue Robert Schuman exclue (partie comprise entre la rue Henri Barbusse et la rue du Capitaine Dumont), rue du Capitaine Dumont exclue jusqu'à l'angle de la rue Boileau, rue Boileau incluse de ce point jusqu'au n°41 (angle formé par la rue Boileau et la voie entre les rues Boileau et Fleming).

### 28<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue du Sentier exclue, rue de l'Industrie exclue (partie comprise entre la rue du Sentier et la rue de Guise), rue de Guise incluse jusqu'au droit de la rue du Général Leclerc, rue du Général Leclerc incluse jusqu'au pont du canal, axe du canal de St-Quentin jusqu'à la limite du territoire, limite de territoire (communes de Rouvroy et d'Harly) jusqu'au droit de la ligne de chemin de fer de Creil-Jeumont), limite de territoire jusqu'au droit de l'avenue des Fusillés de F.N.D., avenue des Fusillés de F.N.D. exclue jusqu'au droit de la rue du Sentier.

### 29<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue du Sentier incluse jusqu'à la rue Jules Guesde, rue Jules Guesde incluse, place Stalingrad exclue, rue Cronstadt exclue jusqu'au droit de la rue de l'Industrie, rue de l'Industrie incluse jusqu'à la rue de Guise.

### 30<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue Jules Guesde exclue (partie comprise entre la rue des Ecoles et la rue du Sentier), rue du Sentier incluse jusqu'au droit de l'avenue des Fusillés de F.N.D., avenue des Fusillés de F.N.D. incluse, rue d'Anjou incluse, bd Pierre Choquart inclus jusqu'à la limite du territoire, une ligne allant de ce point jusqu'au droit de la rue de l'Aumônier Robert Prévot - la rue Jacques Blanchot est incluse jusqu'au n° 38 et au n° 19 et la rue Raoul Huguet est incluse jusqu'au n° 50 et au n° 1, rue de l'Aumônier Robert Prévot exclue, rue des Ecoles exclue.

### 31<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Limite du territoire (partie comprise entre le chemin de Ribemont et le chemin de Neuville), limite du territoire jusqu'au droit de la rue du Moulin Museux, rue du Moulin Museux exclue, rue de l'Aumônier Robert Prévot exclue jusqu'au droit des n° 1 et 50 de la rue Raoul Huguet, une ligne allant de ce point jusqu'à la limite du territoire (intersection du bd Pierre Choquart et du chemin de Ribemont), -la rue Jacques Blanchot est incluse des n° 21 et 40 à la fin et la rue Raoul Huguet des n° 3 et 52 à la fin.

### 32<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue des Ecoles incluse, rue de l'Aumônier Robert Prévot incluse, rue du Moulin Museux incluse, une ligne perpendiculaire à cette rue jusqu'à la limite du territoire, limite du territoire

jusqu'au chemin Clastrois, chemin Clastrois exclu jusqu'au bd du Dr Camille Guérin, bd du Dr Camille Guérin exclu jusqu' au droit de la rue de la Fère, rue de la Fère exclue jusqu'à la place Stalingrad, place Stalingrad exclue, rue Jules Guesde exclue jusqu'à la rue des Ecoles.

#### 33<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue de Guise exclue (partie comprise entre la rue du Général Leclerc et la rue de l'Industrie), rue de l'Industrie exclue, rue Cronstadt incluse jusqu'à la place Stalingrad, place Stalingrad incluse, rue de La Fère incluse jusqu'au droit de l'avenue des Fusillés de F.N.D., bd du Dr Camille Guérin inclus jusqu'au droit de la rue Croix St Claude, rue Croix St Claude incluse jusqu'au droit du bd du Maréchal Juin, place Croix St Claude exclue, rue Croix St Claude exclue jusqu'à l'angle de la rue Maillefer, rue Maillefer exclue, rue du Général Leclerc incluse jusqu'à l'angle de la rue Mayeure.

#### 34<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Limite du territoire (partie comprise entre le chemin Clastrois et un point situé en prolongement de la rue de la Cimenterie), de ce point jusqu'au canal de St-Quentin, axe du canal jusqu'à la rue du Général Leclerc, rue du Général Leclerc exclue jusqu'au droit de la rue Maillefer, rue Maillefer incluse, rue Croix St Claude incluse jusqu'au bd du Maréchal Juin (place St Claude incluse), rue Croix St Claude exclue (partie comprise entre le bd du Maréchal Juin et le bd du Dr Camille Guérin), bd du Dr Camille Guérin inclus jusqu'à l'angle du chemin Clastrois, chemin Clastrois inclus jusqu'à la limite du territoire.

#### 35<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Rue du Vieux Port incluse, axe du Vieux Port jusqu'au droit du canal, axe du canal jusqu'à l'ancienne ligne de Vélu-Bertincourt, ligne de Vélu-Bertincourt jusqu'à la rue de Paris, rue de Paris incluse jusqu'au droit de la rue du Printemps, rue du Printemps exclue jusqu'à l'angle de la rue Robert de Massy, rue Robert de Massy exclue jusqu'à la rue de Flandre, rue de Flandre incluse jusqu'à la rue de Ham, rue de Ham exclue jusqu'à la rue de la Chaussée Romaine, rue de la Chaussée Romaine exclue jusqu'à la rue de Paris, rue de Paris incluse, place Dufour-Denelle exclue.

#### 36<sup>ème</sup> Bureau :

- Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Chemin de la Tombelle exclu, rue du Dr Cordier exclue jusque l'allée des Acacias, allée des Acacias exclue, avenue Mme François Hugues exclue, rue du Dr Cordier exclue, rue de la Chaussée Romaine exclue jusqu'au droit de la rue de Ham, rue de Ham incluse jusqu'au droit de la rue de Flandre, rue de Flandre exclue jusqu'au droit de la rue Robert de Massy, rue Robert de Massy incluse jusqu'à l'angle de la rue du Printemps, rue du Printemps incluse jusqu'à la rue de Paris, rue de Paris exclue jusqu'à l'ancienne ligne de Vélu-Bertincourt, ligne de Vélu-Bertincourt jusqu'au chemin de la Tombelle, chemin de la Tombelle jusqu'au droit de la rue de Ham, rue de Ham exclue jusqu'au droit de l'impasse Hachet, impasse Hachet exclue jusqu'au droit de la rue d'Amiens Prolongée, rue d'Amiens prolongée exclue jusqu'au droit du chemin de la Tombelle.

37<sup>ème</sup> Bureau :

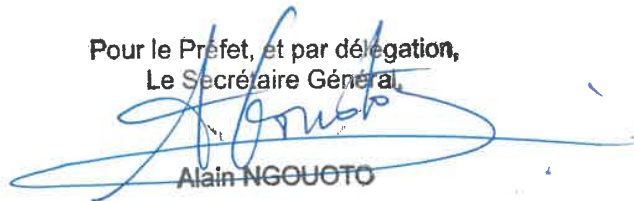
• Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
R.D.68 exclue, chemin de la Tombelle inclus jusqu'au droit de l'impasse Hachet, impasse Hachet incluse jusqu'au droit de la rue de Ham, rue de Ham incluse jusqu'au droit du chemin de la Tombelle, ligne de Vélou-Bertincourt jusqu'au canal de St-Quentin, axe du canal jusqu'au droit de la rue de la Cimenterie, rue de la Cimenterie exclue, rue Roland Garros exclue, rue Jean Falloux incluse, rue Gabriel Voisin incluse, en prolongement une ligne perpendiculaire jusqu'à la ligne de Vélou-Bertincourt, ligne de Vélou-Bertincourt jusqu'à la limite du territoire.

38<sup>ème</sup> Bureau :

• Electeurs inscrits ayant leur domicile dans la partie du territoire comprise entre :  
Ligne de Vélou-Bertincourt jusqu'au droit de la rue Gabriel Voisin, rue Gabriel Voisin exclue, rue Jean Falloux exclue, rue Roland Garros incluse, rue de la Cimenterie incluse, en prolongement jusqu'à la limite de territoire.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du **30 AOUT 2022**

Pour le Prefet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO





**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE** à l'arrêté en date du **30 AOUT 2022**

Périmètre géographique des bureaux de vote

**ARRONDISSEMENT DE SOISSONS**

**ACY :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à ACY-LE-HAUT.

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à ACY-LE-BAS.

**BELLEU :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue d'Oulchy, gare de Soissons, rue Raspail, rue des Musiciens, rue Henri Cottin, route de Fère-en-Tardenois, rue André Ampère, rue de Balilesti, rue de Domarin, rue des Rochettes, route d'Orcamps, chemin de la Ferme Sainte-Geneviève, cité Garnier, rue de l'Europe, rue de Stadthagen, rue des Maraichers, impasse des Sources, impasse des Bleuets, rue de la plaine Saint-Lazare, rue Robert Cappe, allée du colonel Arnaud Beltrame.

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Jacquin, rue Pasteur, rue Georges Devigne, sente de la rue de l'A, sente du Pré Bourbaille, rue Albert Bélet, route de Château-Thierry, rue des Déportés, rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, rue Gabriel Faure, rue Maurice Ravel, rue Claude Debussy, rue Francis Poulenc, rue du Tourbillon, rue de la Houblonnière, impasse Gustave Flaubert, impasse Frédéric Mistral, rue du Bal Champêtre, rue de la Surenchère, sente Boquet.

**3<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Jules Siegfried, rue Louis Brunehant, rue Auguste Naudin, rue du Pressoir, sente des Ogers, rue Joliot Curie, impasse Cour Lévêque, rue Youri Gagarine, rue Alexander Fleming, place Kennedy, sente des Ecoles, rue Martin Luther King, rue du Val,

2, rue Paul Doumer – BP 20104  
02000 LAON  
Affaire suivie par : Karine LEMARIÉ  
Tél. : 03 23 21 83 11  
Mél. : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité/BRGE

1/9



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)



sente du fond du Val, sente des Fosses, sente de la Fontaine Saint-André, sente des Patards, sente de la Vieille Montagne, résidence Jacques Ferté, route de Septmonts, rue Léon Blum, rue des Prés, rue Albert Ledoux, rue du Général Leclerc, rue Jean Jaurès, rue de l'Abbé Breuil, rue Jean Lozé, rue du Lavoir, Place Violet, allée des acacias, impasse du village.

### **BUCY-le-LONG :**

#### **1<sup>er</sup> bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : Route de Soissons, rue de Vaux Fourché, Rue de la Fosselle, Rue des Américains, Rue du Bac, Sente du clos Montayer, Rampe St Martin, Rue de la Pisselotte, Rue Félix Brun, Dutour de Noirofesse, Rue du Dr Marchand, Rue de l'Auberlaye (+impasses), Rue des charmilles, Rue Curie, Rue Quinquet, Rue Jules Ferry, Rue des Ruisseaux, Ruelle Bouilly, Rue Pasteur, Rue de la Libération, Rue Georges Clémenceau, Rue du chemin des Dames, Rue du Prieuré, Rue de la Montagne.

#### **2<sup>ème</sup> bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue du Général de Gaulle, rue Besseville, rue du berceau, rue du Pochard, rue Ste Marcoult, rue du Thiolet, rue des Tilleuls, rue des Chazelles, rue de la Croix d'Utry, rue Léon Tassin, rue des Chasseurs, route de Venizel, rue des Baltants, rue de Broyon, rue du Château, rue du sable, rue de la Fontaine des Comtes, rue du Montail, rue Victor Hugo, rue du Capitaine Leroy Beaulieu, rue du Montcel, rue de Beauvois, rue du Plant du Bas, rue des Carrouyers, rue de la Vieille Croix, rue de la Sablonnière, rue du Maréchal Foch, rue du Lavandier, rue du Moulin des Roches, rue du Moulin de Laffaux, rue Gynemer.

### **CROUY :**

#### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : place de la mairie, rue du Collège Chaptal, rue du département de l'Ain, rue du Capitaine Peal, ruelle de Braye, rue de Laon, rue des Rochettes, rue de la Gare, rue des Américains, place de l'Eglise, impasse Saint-Maurice, rue Abbé Denis Legrand, rue des Villots, rue Vieille Montagne, rue Roger Salengro, rue Victor Hugo, place Adrien Lemoine, rue Jean Jaurès, rue Carnot, rue de la Tour d'Auvergne, Impasse Pasteur, rue Georges Clémenceau, rue des Bagages, rue des Mants, rue des Pensées, allée des Lilas, rue Louis Charles Bertin (dont résidence Roussillon), allée des Bleuets (résidences Anjou, Touraine, Provence et Savoie ; pavillons), allée des roses, rue C.-François Burel, rue du stade, route de Braye, rue des Bouquets, rue des Pieds Ferrés, sous la Perrière, rue des Longs Bois, Hôtel de Ville, allée des Coquelicots, La Perrière, allée des Justes, allée du Curé Lescot, rue Louis-Edouard Gérard.

#### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Maurice Dupuis, avenue du Général Patton, allée Joliot Curie, Cité des Prés Jambons, rue François Gronvel, rue du Petit Caporal, route de Bucy, rue L.J. Beauchamps, rue Henri Barbusse, rue des Fauvettes, rue des Pinsons, rue des Charbonniers, rue du 5<sup>ème</sup> Zouave, rue de Leury, rue Rhin et Danube, rue des Mésanges, rue Léo Nathié, rue des Taillepieds, La Montagne Vauxrot, route de Coucy, square Saint-Laurent, rue Pierre Brossolette, rue du Président Coty, sente Montplaisir, ferme du Meunier noir, square Saint-Laurent, rue Pierre Mendès-France, rue du Dan, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Voltaire, rue Lazare Ponticelli.

## **LES SEPTVALLONS :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés (territoire Glennes) : rue Françoise Pasquier, rue de la Lombardie, rue de la Maladrerie, rue de la Pissotte, rue de l'Église, rue du Chauffour, rue Ombrageuse, rue de la Grand Cour, rue Saint-Antoine, rue de la Fontaine des Mortiers, ruelle du Point du Jour, impasse de la Fosse d'Avannes et Ferme du Moulin.

### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés (territoire Longueval-Barbonval) : rue du Chemin des Dames, rue du Gué, ruelle du Coude, rue du 6<sup>ème</sup> R.I., rue de la Cerisière, rue de la Croix Brutin, rue des Lavats, place Raymond Lecaudey, place de l'Église, rue de la Belle Aumône, rue des Pilotis, rue des Fourneaux, rue de Pinçon, rue du Clos du Chêne et rue du Tombois.

### **3<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés (territoire de Merval) : route de Fismes, grande rue, rue du Bassin, rue de l'École, chemin de l'Épine, Le Petit St-Pierre et route de Serval.

### **4<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés (territoire Perles) : rue des Jardins, rue de Fismes, impasse de la Belle Image, impasse des Prés, impasse du Lavoir, rue du Sergeant Cuffey, rue de l'Église, rue des Vergers et rue Promenade des Fleurs.

### **5<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés (territoire Révillon) : rue de Glennes, rue Relais et rue de Maizy.

### **6<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés (territoire de Vauxcéré) : rue des Auges, rue Radet, rue du Chef-Lieu, impasse de la Courneville, rue du Château et rue de l'Église.

### **7<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés (territoire de Villers-en-Prayères) : rue de la Duchesse d'Uzès, rue des Petites Ecuries, rue des Vieux Ecus, rue du Petit Château, rue Saint-Médard, rue du Jeu de Paume, rue des Aulnes, ruelle Gaillet, rue du Vieux Moulin, rue du Routy et sente du Parc.

## **SOISSONS :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Flandre Dunkerque 1940, place de l'Hôtel de Ville, rue des Francs Boisiers, rue Plocq, rue de Bauton, boulevard Pasteur (côté pair), rue de Guise, rue Porte Hozanne, rue Bara, passage Roger Biard, rue Saint-Christophe (côté pair), rue Paul Deviolaine, rue de l'intendance, rue Quinette, rue Matigny, rue du Château Gaillard, rue Léon Caillez, rue Georges Muzart, rue Quinquet, rue Saint-Léger, rue Frizebois, rue Pétrot Labarre, impasse Saint-Léger, rue Jean de Dormans, rue Ernest Ringuier, rue du Heaume, rue de la Pomme Rouge, rue du Coq Lombart, rue Poulette, rue de la Congrégation, rue des Cordeliers,

rue de la Paix, rue du Collège (côté pair), rue de Saint-Quentin (côté pair), Grand Place B. et J. Ancien, rue Richebourg, boulevard A. Dumas (côté impair).

#### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : avenue de Laon (côté impair), place de Laon, avenue de Coucy, Cité Emile Gérard, rue Leroux, rue du Capitaine Letellier (n°s 51 à fin), rue de la Cité Normande, rue du Plat d'Étain, rue des Gravières, rue des Miracles, rue de l'Échelle St-Médard, sente de Cuffies, rue du Port à Plâtre, rue du Président Coty, Hôtel de Ville, rue Méchain, rue du Général Rusca, rue St-Waast, rue du Rempart St-Waast, rue Nicolas Berlette, place Alsace-Lorraine, rue Messire Pierre Leroy, rue de la Plaine St-Waast, rue Porte-Crouy, rue Claude-Dormay, rue Jean Jaurès, boulevard de Strasbourg (côté impair), boulevard de Metz (côté impair), rue du champ bouillant, quai St-Waast, passage des Jardins du Vase, rue des Mérovingiens, rue du Docteur Albert Dansac, rue de l'Île à la Meule, rue des Bateliers, rue des Ciseleurs, rue des Trois Roys.

#### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Clovis, boulevard de Strasbourg (côté pair), rue de Croisy, boulevard de Verdun, rue Charlemagne, place St-Médard, impasse de Tunis, rue de Bouvines (côté pair), résidence St-Waast, rue Chilpéric, rue Pépin le Bref (côté pair), square Gautier de Coigny, rue Clotaire, boulevard Jules Ferry.

#### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue François Villon, rue du Roi Dagobert, rue Caribert, impasse de l'oseraie, rue de l'Arbre à l'Oiseau, rue Abélard, résidence St-Paul, allée St-Médard, rue de Vailly, cité St-Médard, rue du Capitaine Letellier (n°s 1 à 50), rue Pépin le Bref (côté impair), rue du Belvédère, route de Bucy, cité du Belvédère, rue Louis le Débonnaire, rue Héloïse, avenue de Laon (côté pair), cité Prevost, boulevard de Metz (côté pair), rue de Bouvines (côté impair), rue de la Comtesse Consuela de la Rochefoucault, chemin du Pontceau, rue des Vignes d'Abélard, impasse du Belvédère, impasse Abélard.

#### 5<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : boulevard Jean Mermoz, boulevard Henri Martin, rue du Commandant Lerondeau, rue Paul Devauchelle, boulevard du Maréchal de Lattre, rue Paul Debruyère, boulevard Alexandre Dumas (côté pair), avenue du Mail, Ecluse de Vauxrot, rue Jeanne Macherez, boulevard Victor Hugo (côté pair), boulevard du Maréchal Lyautey, rue Jean Macé, rue Aimé Dufour, Rond-Point Pasteur, impasse de la Cerisaie.

#### 6<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : avenue de Pasly, rue des Saules, boulevard Raymond Poincaré (côté impair de n°s 1 à 25 et côté pair de n°s 2 à 30), rue Alphonse Paillet, avenue Choron (côté pair), avenue du Dr. Marchand (côté pair), rue du Général Mangin, boulevard Victor Hugo (côté impair n°s 1 à 19), rue Henri-Salleron, rue de Stonne (côté impair), rue Saint-Just (côté pair), rue Beaumarchais, rue Diderot, rue du Dr Marcotte (côté pair n°s 2 à 20, côté impair n°s 1 à 17), rue Buffon (côté impair n°s 1 à 7), rue d'Alembert (côté impair), rue du Général Pille (côté pair n°s 68 à fin, côté impair n°s 75 à fin), place Lamartine.

### 7<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Charles Péguy, rue de Stonne (côté pair), rue Alexandre Ribot, rue d'Alembert (côté pair), rue Laennec, rue Louis Loucheur, rue St-Just (côté impair), rue Ambroise Paré, rue Buffon (côté pair de n°s 0 à fin et côté impair de n°s 9 à fin), boulevard Victor Hugo (côté impair n° 21 à fin), rue Paul Strauss, rue du 67<sup>ème</sup> RI, boulevard Edouard Branly, rue du Dr Marcotte (côté pair n°s 22 à fin, côté impair n°s 19 à fin), rue Paul Claudel, l'allée du Jeu d'Arc (côté impair n°1 à 999).

### 8<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Debordeaux, boulevard Pasteur (côté impair), rue Charles-Périn, rue du Château d'Albâtre, rue Turgot (côté pair), rue de Meneau, rue des Tranchées, rue de la Roseraie, rue Lavoisier, rue Anatole France, rue Ampère, rue du Général Pille (côté pair n°s 2 à 66, côté impair n°s 1 à 73), rue Arago (côté pair n°s 2 à 28, côté impair n°s 1 à 15), avenue Choron (côté impair), avenue du Dr Marchand (côté impair), avenue de Compiègne (côté pair n°s 2 à 32), rue Vallerand (côté pair), place St-Christophe, rue du Paradis (côté pair n°s 2 à 34, côté impair n°s 1 à 19), impasse des Séquoias.

### 9<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : boulevard Raymond Poincaré (côté pair n°s 32 à fin, côté impair n°s 27 à fin), avenue de Compiègne (côté pair n°s 34 à fin, rue Alphonse Janvier, rue Vallerand (côté impair), rue Jeanne Jauquet, rue de Vic-sur-Aisne, rue de Maison Rouge, rue du Général Belin, rue St-Exupéry, rue du Colonel Girardon, rue des Longues Raies, chemin de Pommiers, rue Turgot (côté impair), rue Berthelot, résidence de l'Ecureuil, rue Arago (côté pair n°s 30 à fin, côté impair n°s 17 à fin), rue du paradis (côté pair n°s 36 à fin, côté impair n°s 21 à fin), sente des Stèles Romaines.

### 10<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue de l'Arquebuse (n°s 7 à fin), rue du Pot d'Etain, avenue de l'Aisne, rue Neuve St-Martin, impasse du Soleil d'Or, rue de Mayenne, rue Charpentier, rue de la Bannière, rue Ebroïn, rue des Feuillants, impasse du Griffon, rue du Mont Revers, rue de la Résistance, rue Notre-Dame, rue de St-Quentin (côté impair), rue St-Antoine de la Rivière du Loup, rue Louiseville, boulevard Gambetta (côté impair), rue St-Martin, rue du Commerce, rue du Griffon, rue du Beffroi (côté pair), place Fernand Marquigny, rue des Chaperons Rouges (côté pair), rue Deflandre (côté pair), rue du Marché, rue Charles Desboves, rue Saint-Antoine, rue Brouillaud, rue de la Surchette, rue du Rempart Saint-Martin, rue du Collège (côté impair du n° 1 au n° 15), rue de l'Hôpital (côté pair), impasse Luc, impasse de Saint-Quentin.

### 11<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue de l'Arquebuse (n°s 1 à 6), place de la République, résidence de l'Arquebuse, rue d'Estrées, rue de Milempart, boulevard Gambetta (côté pair), avenue de Reims, rue Corneille, rue Coligny, sente du Moulin de la Buse, rue St-Lazare, impasse St-Lazare, rue de Pampelune, impasse Lécuyer, avenue de Château-Thierry (côté impair), rue Molière, rue d'Oulchy le Château (côté impair), avenue du Général de Gaulle, rue Mahieu, place de Finfe, rue Sainte-Eugénie, rue de la Terrière, rue Jean de La Fontaine, rue de Villeneuve, route d'Orcamps (côté impair), rue de Braine, rue Boileau, place de la Gare, quai de la Gare, rue de Belleu, avenue du Général et de la Division Leclerc (côté impair), sente de l'Abreuvoir, chemin de la ferme Sainte-Geneviève, rue des pampilles, rue Serge Reggiani, rue Colette, rue Eugène Ionesco, rue Dehaître.

#### 12<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du Chemin Vert, rue de la Vigne Porale, rue de La Ferté-Milon, impasse de la Vigne Porale, rue Corot, rue du Dr Pestel, rue La Fayette, rue Jean Rostand, rue Pierre Monnin, boulevard Paul Doumer (côté pair), avenue du Président Kennedy (côté impair, côté pair n° 36 à fin), avenue Robert Schuman (côté impair), rue Albert Camus, square Paul Cézanne, hameau de Presles les Soissons, boulevard de Presles (côté impair n° 23 à fin), espace Jean Guerland, impasse du Chemin vert, route de Presles, sente de la Vigne Porale.

#### 13<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Guynemer, avenue du Président Kennedy (côté pair n°s 2 à 34), avenue Robert-Schuman (côté pair), rue du Bois de Sapins, impasse Clément Ader, rue Clément Ader, impasse de Sapincourt, rue François Mauriac, rue Pierre Curie, boulevard de Presles (côté impair n°s 1 à 21).

#### 14<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Racine, rue St-Christophe (côté impair), rue de l'Echelle du Temple, rue d'Héricourt, rue des Paveurs, rue de St-Gaudin, rue de la Trinité, rue St-Rémy, rue du Théâtre Romain, rue St-Jean, rue de Puységur (côté pair), rue de la buerie, rue des Déportés et Fusillés, rue de Panleu, avenue de Paris (côté impair n°s 1 à 25), avenue de Compiègne (côté impair n°s 1 à 5), boulevard Jeanne d'Arc (côté impair, côté pair n°s 2 à 48), rue Carnot (n°s 1 à 19), avenue Thiers, rue du Beffroi (côté impair), rue des Chaperons Rouges (côté impair), rue Deflandre (côté impair), place Dauphine, rue de l'Hôpital (côté impair), rue Gustave Alliaume, rue des Charliers, rue Neuve de l'Hôpital, rue du Vieux Rempart, rue des Minimés, rue de l'Evêché, rue de Jaulzy, place du Cloître, place Mantoue, avenue du Général et de la Division Leclerc (côté pair), rue du Collège (côté impair n° 17 à fin), rue du Rempart Saint-Rémy, impasse du Commandant Gérard.

#### 15<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du Bel Air, rue Danton, rue Jean-Jacques Rousseau, avenue de Compiègne (côté impair n°s 7 à 43), avenue de Paris (côté pair, côté impair n° 27 à fin), boulevard Paul Doumer (côté impair), rue de la Victoire, boulevard Condorcet, rue du Dr Woimant, sente du Pied d'Argent, sente du Séminaire, sente de la Butte, rue Anne Morgan, rue Fabre-d'Eglantine, avenue Voltaire (côté pair n°s 2 à 32, côté impair n°s 1 à fin), rue Ernest Lavis, boulevard Jeanne d'Arc (côté pair n°s 50 à fin), rue de Puységur (côté impair), rue de Villers-Cotterêts, rue Carnot (n°s 20 à fin), boulevard Camille Desmoulins (côté pair), square Pilot, square Jacques Ferté, rue du Dr. Laplace, rue de Locarno (côté impair), allée du Bastion de la Bergerie, impasse du Bel Air, allée Olivier Messiaen, allée des internautes, allée Pierre Gilles de Gennes, allée Claude Debussy.

#### 16<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : boulevard Georges Clémenceau, rue de Maupas, impasse du Cimetière, square de l'Epargne, rue de Locarno (côté pair), avenue Voltaire (côté pair n°s 34 à fin), avenue de Compiègne (côté impair n°s 45 à fin), rue de la Vallée (côté pair n°s 2 à 18, côté impair n°s 1 à 15), avenue du Dr Roy.

### 17<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : square de l'Ecureuil, rue de la Prévoyance, rue du 8 mai 1945, rue Jean Moulin, avenue Winston Churchill, rue du Bois Duplex, rue de la Vallée (côté pair n°s 20 à fin, côté impair n°s 15 bis à fin).

### 18<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Léon Blum, boulevard de Presles (côté pair), rue du Capitaine Descamps, rue Edmond Michelet, boulevard du Maréchal Juin, château de villeroche, impasse du Bois aux Clercs.

### 19<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Jean Delaplace, allée Pierre Mendès-France, rue Salvador Allendé, rue du Réseau Vérité Française 1940-1942, rue du Dr Jean Davesne, route de Chevreux, rue du Pré Foireux, rue du 12<sup>ème</sup> R.E.I., rue de la Cité Gilbert, rue du Moulin de la Place, boulevard du Tour de Ville, rue du Moulin Notre-Dame, impasse du 12<sup>ème</sup> R.E.I., rue Marcel Paul, avenue de Château-Thierry (côté pair), boulevard Camille Desmoulins (côté impair), rue du 11 novembre 1918, cité Crévecoeur, rond-point de l'Archer, allée des Platanes, avenue Raymonde Fiolet, rue de la Carpière, rue de la Blancherie.

## **VAILLY SUR AISNE :**

### 1<sup>er</sup> bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Albert Cadot, rue Alexandre Legry, chemin Au Dessus Des Prés, place Bouvines, boulevard Carra Saint-Cyr, chemin de la Fontaine Hubert, sente de la Grosse Tour, rue de la Vieille Prison, route de Laon, rue de l'Aqueduc, rue de l'Eglise, impasse de l'Hôtel Dieu, rue de l'Hôtel Dieu, rue de Lyon, rue de Picpus, route de Soissons, chemin de Vauxcelles, rue d'Enghien, chemin des Arènes, impasse des Bons Enfants, rue des Francs-Archers, place des Jacobins, rue des Jardinets, chemin des Laprelles, boulevard des Thermes, rue des Vaucherries, rue du Bersault, rue du Docteur Brocard, rue du Général Charpentier, rue du Général de Gaulle, place du Général Félix, promenade du Jeu d'Arc, promenade du Jeu de Paume, rue du Lud, chemin du Petit Mont, rue du Ravelin, rue du Rempart, rue du Vieux Port, rue Edouard Herriot, rue Jean de Vailly, avenue Jean Jaurès, rue Jeanne d'Arc, résidence La Rivière, ruelle Midi de la Ville, rue Montfaucon, avenue Paul Doumer, petite rue Saint-Vincent, hameau Rouge Maison, chemin Rouge Maison, Rouge Maison, place Saint-Michel, rue Saint-Precord, place Saint-Precord, rue Saint-Vincent vieille route d'Aizy, rue du Haut de Varennes.

### 2<sup>ème</sup> bureau :

Pour les électeurs domiciliés : boulevard Pierret, route de Chavonne, rue de la Prée, impasse de l'Arquebuse, faubourg de Sommecourt, ruelle des Buttes, rue des Capucines, rue des Jacquets, impasse des Jonquilles, chemin des Lacroix, rue des Lilas, rue des Lys, rue des Marguerites, rue des Marmousiaux, rue des Pensées, chemin des Preslieux, rue des Roses, rue des Tulipes, rue des Violettes, rue du Bac, pont du Canal, allée du Cimetière, chemin du Roy, place du 306<sup>ème</sup> R.I, rue Jacques Prévert, rue Jules Bruneaux, rue Ladeuille, rue Legrand-Terteaux, Les Grèves, impasse Pierre Loti, boulevard Pierret, rue Jean-Claude Dufossé.

## VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN :

### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire comprise entre : la rivière Aisne, la limite du territoire de la commune de VENIZEL, une ligne droite de la déviation de SOISSONS jusqu'à la rue des Monteleux, la rue des Monteleux exclue, la rue de l'Aude exclue jusqu'à la ligne S.N.C.F. HIRSON-PARIS et cette ligne S.N.C.F. jusqu'au pont sur la rivière Aisne.

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés dans la partie du territoire comprise entre : la rivière Aisne, la ligne S.N.C.F. HIRSON-PARIS, la rue de l'Aude, la rue des Monteleux incluses, une ligne droite entre la rue des Monteleux et la déviation de SOISSONS, la limite du territoire avec les communes de VENIZEL, BILLY-SUR-AISNE et SOISSONS.

## VILLERS-COTTERETS :

### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : Allée Aramis, rue Beauséjour, rue Demolombe, avenue Demoustier, rue Demoustier, place de l'école, rue des Frères Dreyfus, avenue de la Gare, place de la Gare, Boulevard Milet, Rue Rémi Baraquin, rue de la République, rue Roger Salengro, rue Victor Hugo.

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue des 3 Mousquetaires, rue Alfred Juneaux, impasse de la Briqueterie, rue Charles Briand, avenue de Compiègne, impasse de Compiègne, rue Edouard Herriot, rue Emile Zola, Maison de la Faisanderie, square des Jardins, avenue Jean Jaurès, rue Jean Moulin, rue des Jonquilles, rue Jules Ferry, rue Léo Lagrange, rue des Lilas, rue des Mésanges, rue des Mimosas, rue Monté Cristo, rue Nino Mascitti, rue Pasteur, rue Pelet Otto, rue des Pinsons, avenue du Rossignol, rue du Stade, chemin Vert.

### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue des Amazones, avenue Antoine Heurlier, allée de Barlemont, avenue de Barlemont, rond-point des Biches, rue en Bury, rue du Cerf, rue des Chevreuils, avenue de Coyolles, avenue de la Croisette, rond-point du Daguet, rond-point des Daims, rue de l'Equipage, rue des Faons, rue François d'Angoulême, rue de la Futaie, rue de la Harde, avenue de la Haute borne, rond-point de l'Hermine, rue Jeanne Chandèze, rue du Larris, rond-point des Marcassins, rue Marignan, rue de la Meute, rue de l'Ordonnance de 1539, rue de la Renaissance, rue René Lucot, rue de la Salamandre, rond-point des Sangliers, rue Sergent Joe Pino.

### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du 18 juillet 1918, rue Alexandre Dumas, place Alexandre Dumas, place Aristide Briand, place du Docteur Moufflier, rue Ernest d'Hauterive, rue de la Faisanderie, rue du Général Leclerc, rue du Général Mangin, rue de l'Hôtel de Ville, rue Léveillé, passage du Manège, impasse du Marché, rue du Pleu, rue de Verdun.

#### 5<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Albert Thomas, rue Auguste Leblanc, rue de Bapaume, chemin de la Belle idée, haras de Bourgfontaine, impasse des Bûcherons, rue Carnot, square du Chêne Rivet, rond-point Clément Marot, route de Dampleux, rue de l'Épinette, rue Ernest Roch, impasse de la Ferté-Milon, avenue de la Ferté Milon, rue du Fossé du Coq, rue des Grès de Beauchamps, impasse de l'industrie, rue Jean Goujon, Maison forestière la Grande Pelouse, place de la Liberté, impasse du Marchois, rue du Marchois, square Marie Nicolas, impasse de la Matreuse, rue Maurice Bourdon, impasse de la Montée Gelée, maison Forestière Mortefert, chemin du Moulin Rouge, route d'Oigny, avenue Paul Doumer, rue Philibert Delorme, avenue des Roches, route de Soissons, impasse des Tourterelles, impasse du Tréfonds, impasse Turlure, avenue des Verriers, allée Maître Jigoro Kano, rue Rosello, allée des Hêtres, impasse des Charmes.

#### 6<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rond-point des Acacias, place des anciens AFN, rue Anne de Pisseleu, rond-point de l'Aubépine, rue de la Bellieue, avenue de Boursonne, chemin de la Briqueterie, rue de la Fontaine, rue François 1<sup>er</sup>, rue de la Forêt, rue des Grives, rue du Grand Montoir, rue de la Libération, rue Lucien Rambach, impasse du Meneurs de Loups, avenue des Merisiers, avenue de Noue, avenue de l'Orée du Bois, rue de Plaisance, rue de la Pléïade, rue du Presbytère, avenue des Pruneliers, impasse des Roitelets, rue Saint Benoît, square Saint Benoît, avenue Saint Nicolas aux Fleurs, rue des Saules, rue des Sources, impasse Tronchet, rue Tronchet, rue du Val d'automne, rue de la Vènerie.

#### 7<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Georges Brassens, rue du Grand Bosquet, rue Jean Zay, rue Léon Blum, chemin de la Marlière, rue Marx Dormoy, groupe Pierre Brossolette, route de Vivières.

#### 8<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : carrefour des Alliés, allée Ange Pitou, allée Joseph Balsamo, square Berlioz, rue Catherine Blum, square Chopin, rue d'Artagnan, allée du Château d'If, square Debussy, allée Edmond Dantes, rue de la Fontaine Saint Laurent, Maison Forestière du Grand Bosquet, allée des Forestiers, rue des Grandes Allées, rue Jacques Bonhomme, rue Jean-Baptiste Clément, rue Lavoisier, rue Louis Blanc, square Mozart, lieu-dit La Porte Blanche, square Rameau, square Ravel, Maison Forestière Saint Rémy, allée de la Tulipe noire, rue du Vicomte de Bragelonne, square Vivaldi, Domaine Saint Rémy.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du **30 AOUT 2022**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO







**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE** à l'arrêté en date du **30 AOUT 2022**

Périmètre géographique des bureaux de vote

**ARRONDISSEMENT DE VERVINS**

**BUIRONFOSSE :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à BUIRONFOSSE CENTRE.

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés au hameau du Boujon.

**LA CAPELLE :**

**1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : route d'Haudroy, rue Olivier Huille, rue du Bois la Dame, chemin du Bois la Dame, rue de la Gare, rue Jules Carrière, rue Edouard Mambour, place du docteur Mahy, route d'Hirson, rue de l'Armistice, route de Sommeron, place de la Demi-Lune, rue Alfred Bevière, place de l'Eglise, résidences Thiérache, Lavoisier, Gay Lussac, Artois, Aragon, Branly, Carrel, Picardie, cité de la Croix Bossue, rue des Audiers, rue du Calvaire, rue de Vervins, cité Lesluin et cité des Fleurs.

**2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue du Général Deberney, rue du Trou d'Odin, rue Sainte Grimonie, rue du Docteur Clercq, impasse du Presbytère, le Chant des Oiseaux, rue Valentine Soufflet, rue Capitaine Lemaire, route du Nouvion, route de Guise, le Haut du Bourg, rue Marie Stuart, place de la Halle au Blé, rue de la Halle au Blé, rue de la Buse, rue de la Basse Boulogne, rue de la Fontaine, rue du Moulin, rue du 8 Mai 1945, rue du Stade, route de Landrecies, rue du Général de Gaulle.

2, rue Paul Doumer – BP 20104  
02000 LAON  
Affaire suivie par : Karine LEMARIÉ  
Tél. : 03 23 21 83 11  
Mél. : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité/BRGE

1/6

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

### **FESMY-LE-SART :**

#### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à FESMY.

#### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à LE SART.

### **FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN :**

#### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à FLAVIGNY-LE-GRAND.

#### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés à BEAURAIN.

### **GUISE :**

#### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Albert Schweitzer, rue Alfred Chollet, rue Camille Desmoulins, rue Chantraine, impasse Chantraine, impasse Chassagne, impasse de Beauval, rue de Beauval, impasse de la Grenouillère, rue de la Kintemplot, rue de l'Abreuvoir, rue de Vervins, rue des Docteurs Devillers, impasse du Bastion Saint André, rue du Bastion Saint André, rue du Camping, ruelle du Curoir, rue du Curoir, rue du Général de Gaulle, rue du Jeu de Paume, impasse du Tocquet, rue Emile Godin, cité Gaspard, impasse Irène Curie, rue Jean Moulin, impasse Joliot Curie, rue Lesur, place Lesur, place Louis Meurisse, rue Lucien Depreux, Quai de l'Oise, rue Générique, rue Sadi Carnot, rue Saint Antoine, impasse Saint Médard, rue Saint Médard,

#### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Alfred Migrenne, rue Anatole France, rue André Godin, impasse Auguste Matton, rue Auguste Matton, impasse Bray, place d'Armes, rue de Gisompre, rue de la Citadelle, place de la Gare, rue de la Gare, rue de la Haute Ville, place de la Poterne, rue de la Poterne, chemin de la Prairie, rue de l'Abattoir, route de Macquigny, ruelle de Picardie, rue de Robbe, chemin de Ronde, impasse Delorme, rue des Dimes, rue des Martyrs de la Résistance, rue des Minimes, square des Minimes, chemin des Oies, rue des Tilleuls, rue du Moulin Neuf, rue du Vieux Moulin, Familistère Aile Droite, Familistère Aile Gauche, Familistère Cambrai, Familistère Central, impasse Féglain, boulevard Jean Jaurès, rue Louis Pasteur, boulevard Péquereau, Plateau de la Haute Ville, rue Victor Pécheur,

### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue de Courcelles, rue de la Justice, rue de la Liberté, rue de la République, rue de l'Égalité, place de Madagascar, rue des Acacias, impasse des Bleuets, rue des Bleuets, rue des Capucines, rue des Charmilles, rue des Coquelicots, place des Coutures, impasse des Coutures, rue des Coutures, rue des Eglantines, impasse des Eglantines, rue des Filles de la Charité, rue des Géraniums, avenue des Lilas, rue des Pétunias, allée des Peupliers, rue des Primevères, passage des Violettes, rue des Violettes, impasse des Violettes, impasse du Chêne Vert, rue du Chêne Vert, rue du Progrès, rue Emile Lamart, Ferme de Courcelles, rue Gaston Godon, impasse Georges Delaplace, rue Henri Barbusse, impasse Jacques Duclos, rue Jules Ferry, impasse Maurice Thorez.

## HIRSON :

### 1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Tisserand, rue Georges Clémenceau, rue de Vervins, rue Charles de Gaulle (à partir des feux tricolores), rue de la République (jusqu'à la rue Réghem), rue Denise Caprioli, rue Thiers, rue du Vivier, place de la Victoire, rue Henri Martin, rue Gambetta, rue de la Liberté, rue de Saint-Michel (du n° 1 à l'intersection avec la rue de la Paix), rue du Général Foy.

### 2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue de la Défense Nationale, rue de Bucilly, boulevard de Metz, place Desaix, boulevard de la Marne, boulevard de Strasbourg, place Hoche, place Kléber, place Marceau, rue des Cités, avenue des Champs-Élysées, rue Loncq, rue de la Verrerie, quartier de la Verrerie, rue Legros, avenue de Verdun, rue Godon, rue du Colonel Driant, rue Camille Grisot, résidence des Fontaines, hameau de Fontaine, rue Godon Prolongée, rue de la Reinette, résidence des Saules.

### 3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue de Guise, rue de l'Île, chemin des Courcelles, rue du Fort, place Foch, rue du Jeu de Battoir, rue de l'oise, place Emile Villemant, rue Pasteur, place Pasteur, impasse Square Saint-Nazaire, place Victor Hugo, rue des Ecoles, rue Emile Zola, rue Douvin, place Carnot, rue Jean Jaurès, salle d'Aumale, place Rousseau, place Sarrail, rue du Gland, rue Faidherbe, rue Léon Blum, rue Racine, rue Camille Desmoulins, résidence du Val d'Oise, rue Léandre Papillon, rue Magnier, rue du 4 Septembre, rue Jules Lorientte.

### 4<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Chanzy, rue Chanzy Prolongée, rue de Blangy, résidences Les Chênes, les Bouleaux, les Charmes, rue des Hautes Ardoises, rue du Haut Rouet, rue Caton, rue de la Planchette, rue du Bas Rouet, ruelle Marie-Anne Laloue, rue Alexandre Dumas, rue Joubert Philips, ruelle Antony, rue du Hautbert, rue du Plain, rue André Brémont, (jusqu'au passage à niveau), rue Gilbert Delaporte, rue Pierre Devouge, allée Paul Codos, impasse Raymond Pané, Le Pas Bayard, place Jules Décamp, impasse du Château, le Maka, la

Neuve Forge, ruelle Roquet, chemin d'Anor d'en Bas, rue Charles de Gaulle (jusqu'aux feux tricolores), chemin latéral, rue Albert 1er (jusqu'au pont SNCF), rue du Rocher, rue du Petit Taillis, rue Michelet, rue du 8 Mai 1945 (jusqu'à l'impasse du Marais), rue Georges Bonerandi du n°1 au n°8.

5<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue du Champ Roland, rue Jean Moulin, rue de l'Hôpital, rue Jean Richepin, rue Jean Delasseaux, rue Calmette et Guérin, rue aux Loups, rue du Petit Moulin, rue de la Briqueterie, rue du Maréchal Leclerc, avenue du Maréchal Joffre, chemin d'Anor, rue de Neuve-Maison, résidences Saint-Exupéry, Guynemer, Codos, Mermoz, rue des Ferronniers, place Brisset, rue du 8 Mai 1945 (à partir de l'impasse du Marais), impasse du Marais, rue Brisset, rue Jean-Pellé, rue Gérard Harboux, résidence Brisset, rue Claude Brunet, rue Paul Codos.

6<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue Albert 1<sup>er</sup> (à partir de la ligne SNCF), rue de la Roche Gouris, avenue des Promenades, chemin de l'Equarrissage, la Futaie, le Grand Taillis, rue Henri Barbusse, rue Michel Labroche, rue du Docteur Hank, rue Jacques Duclos, rue Salvador Allendé, rue Suzanne Lacore, rue Benoît Frachon, rue Guy Mollet, rue Marc Sangnier, quartier de l'Europe, rue du Petit Taillis (à partir de la ligne SNCF), le Fond Jean Colle, route de Macquenoise, rue André Brémont (à partir de la ligne SNCF), chemin de la Dérauderie, rue Maurice Brugnon, rue Raymond Fischer, rue Raymond Mahoudeaux, rue Esther Poteau du n°2 au n°14, rue Yves Hary du n°1 au n°13.

7<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : rue de Lorraine, rue de Saint-Michel (à partir de la rue de la Paix), rue de la Paix, rue Paul Chassagne, rue Réghem, rue Gustave Williot, rue Antoine Sue, rue Berhuy, avenue de la Gare, place de la Gare, rue d'Alsace, rue de Dinant, rue de la Haie, rue Joly, rue Hardy, rue Bocquillon, rue Charles de Gaulle (à partir de la place de la République), rue du Général Debeney, rue Baudin, rue de la Prise d'Eau, rue de la République (à partir de la rue Réghem), place de la République.

**MONTCORNET :**

1<sup>er</sup> Bureau :

Pour les électeurs de la commune dont le nom patronymique commence par la lettre A jusqu'à la lettre K.

2<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs de la commune dont le nom patronymique commence par la lettre L jusqu'à la lettre Z.

## **LE NOUVION-EN-THIERACHE :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : résidence "Les Acacias", rue Paula Audubert, rue de Barzy, rue de Bazuel, rue Théodore Blot, résidence du Bosquet, ruelle des Bouchers, résidence "Les Bouleaux", cité Mon Bouquet, B.P. 5, rue Jacques Brel, rue Caudron, bosquet de Condé, rue Robert Degon, rue de l'Eglise, place du Général de Gaulle, ruelle de la Gendarmerie, rue de l'Ancienne Laiterie, rue Ernest Lavis, avenue Jacques Lemaire, résidence "Les Marronniers", rue Auguste Page, résidence "Les Peupliers", route de Prisches, rue du Rejet, place de la République, ruelle des Saules, ruelle Séneaux, résidence "Les Tilleuls", rue des Verriers, rue Jean Vimont Vicary.

### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : résidence "Anémones", résidence "Artois", rue de Beaucamp, hameau de Beaucamp, résidence "Bleuets", route de Boué, rue du Cateau, résidence "Champagne", résidence "Coquelicots", rue de la Croix, résidence "Dahlias", lieudit "Le Pont Droma", résidence "Eglantines", résidence "Flandre", place de la Gare, hameau du Garmouzet, route de Guise, résidence "Hainaut", hameau de Mon Idée, rue Jean Jaurès, hameau de Lalouzy, hameau de la Malassise, hameau de Marlemperche, La Haie Maubecque, hameau du Moulin Lointain, lieudit "Le Petit Paris", hameau de la Fontaine des Pauvres, impasse Picardie, résidence "Picardie", lieudit "Le Pont Chaux", rue des Potasses, rue de la Prélette, lieudit "La Prélette", rue André Ridders, place Fernand Robier, lieudit "Le Rond-Point", rue de la Thiérache, lieudit "La Grande Trouée", hôtel de Ville, hameau de la Voirie.

## **SAINT-MICHEL :**

### **1<sup>er</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue Ampère, hameau de Blissy, route de Blissy, place Carnot, lieudit « Le Champ de l'Etry », rue Chanzy, rue des Chauffours, rue Démaré, rue Faidherbe, rue Ferdinand Fleury, rue du Foyer, rue du Général Giraud, rue du Gland, rue Gomefosse, rue de la Hallebardière, rue Henri Barbusse, rue Henri Martin, rue Victor Hugo, rue de la Bovette, Maison Forestière, hameau de Montorieux, rue de Montorieux, route Passe au Bois Sec, rue Pasteur, rue du Pont Barenger, résidence Rochefort, rue Thiers, hameau des Vallées.

### **2<sup>ème</sup> Bureau :**

Pour les électeurs domiciliés : rue du Beffroi, rue Léon Blum, C.E.S. et Ecole Maternelle sis boulevard Savart, rue du Chamiteau, rue de Cocréaumont, route du Conservateur, rue Denfert Rochereau, Maison forestière, rue de la Forgette, rue Gambetta, rue du Général Leclerc, rue Jean Jaurès, rue de l'Artoise, cité Leclerc, rue de l'Etoile, rue des Leups, ferme du Pré Lorquin, route du Pré Lorquin, rue Loubet, route Margot, rue du Moulin, rue des Rochettes, place Rochefort, rue de Verdun.

3<sup>ème</sup> Bureau :

Pour les électeurs domiciliés : avenue de Souglan, chemin Bastin, cité Bouvart, cité de la Terre des Roses, rue Déruelle, rue Edmond Dormoy, résidences Mermoz, Guynemer sises boulevard Savart, Hôtel de ville, rue Jean Charton, rue Jules Guesde, cité Kinet, rue René Kinet, rue de la République, rue d'Hirson, route d'Hirson, rue de Souglan, rue de la Roche, rue de la Terre des Roses, rue de la Sablonnière, place de la Sablonnière, boulevard Savart (sauf C.E.S. et Ecole Maternelle).

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du **30 AOUT 2022**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain NGOUOTO

Direction Départementale des Finances  
Publiques de l'Aisne

02-2022-08-30-00002

Délégation de signature de Monsieur Philippe  
Rigollet, comptable et responsable du service de  
publicité foncière et d'enregistrement de Laon.



## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de LAON

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Madame Charlotte LEROY-RACAPE, inspectrice principale des finances publiques, chargée de mission auprès du responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de LAON à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric BRAUER, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chargé de mission auprès du responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de LAON à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à Madame Camille LATAPIE-BAYROO, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de LAON à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien HUGOT, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de LAON à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### **Article 5**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic PAUWELS, contrôleur principal des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de LAON à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 6

Délégation de signature est donnée à Monsieur Freddy MAERTEN, contrôleur principal des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 10 000 € ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la gestion des rejets.

## Article 7

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme JOURDAIN Nadine	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
Mme Sabine CANIVET	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
Mme Edith CORDELETTE	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
M. Pascal FIQUET	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Philippe FORTIN	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
Mme JACQUIN Sylvie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Mme JUILLIART Marie-Christine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M Jérôme LECAS	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence MAILHES.	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Mme SENECHAL Béatrice	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Le présent arrêté qui prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 sera publié au recueil des actes administratifs du département de l' AISNE

A LAON , le 30/08/2022

Le comptable, responsable de service de  
publicité foncière et de l'enregistrement,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form a unique, somewhat abstract representation of the name 'Philippe Rigollet'.

Philippe RIGOLLET

Direction départementale des territoires

02-2022-08-09-00001

Arrêté préfectoral n°IC/2022/165 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté préfectoral n°IC/2022/165 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L.1416-1 et R.1416-16 à R.1416-21 ;

**VU** le code de l'environnement, et notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre V ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R133-1 et suivants ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2022 donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à M. Jérôme MALET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, à M. Raphaël CARDET, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance, auprès du préfet de l'Aisne, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°IC/2006/101 du 7 juillet 2006 instituant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°IC/2010/138 du 2 août 2010 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2006 instituant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°IC/2021/223 du 5 novembre 2021 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°IC/2022/068 du 5 avril 2022 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

**VU** le courriel de l'association SOLIHA en date du 5 mai 2022 désignant de nouveaux représentants ;

**CONSIDÉRANT** que le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions ;

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence il convient de modifier la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

50 boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
DDT 02 / Environnement / JCPE /EL

1



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence il convient de modifier la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, placé sous la présidence du préfet ou de son représentant, est constitué ainsi qu'il suit :

---

**1<sup>er</sup> collège – Six représentants des services de l'État :**

---

- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts de France ou son représentant,
- le Directeur départemental des territoires ou son représentant (deux représentants),
- le Directeur départemental de la protection des populations ou son représentant,
- le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant,
- le Chef du service interministériel de défense et de la protection civile ou son représentant.

---

**1<sup>er</sup> collège bis**

---

- le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant,

---

**2<sup>ème</sup> collège – Cinq représentants des collectivités territoriales :**

---

- Mme Delphine MOLET, Conseillère départementale du canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS, suppléant : M. Jean-Pierre LOCQUET, Conseiller départemental du canton de SAINT-QUENTIN 1,
- Mme Michèle FUSELIER, Conseillère départementale du canton de CHÂTEAU-THIERRY, suppléante : Mme Pascale GRUNY, Conseillère départementale du canton de SAINT-QUENTIN 2,
- A désigner  
suppléant : M. Thierry ROUTIER, Maire de BUCY-LE-LONG,
- Mme Marie-Noëlle VILAIN, Maire de LA FERRE,  
suppléante : Mme Carole RIBEIRO, Maire de COUVRON ET AUMENCOURT,
- M. Damien YVERNEAU, Maire de BURELLES,  
suppléant : M. Patrick DUMAIRE, Maire de JUVIGNY

---

**3<sup>ème</sup> collège – Neuf représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil et des experts dans ces mêmes domaines :**

---

**Représentant d'association agréée de consommateurs**

- M. Patrice CORDIER, représentant l'Union départementale des associations familiales de l'Aisne,  
suppléant : A désigner

#### **Représentant d'association agréée de pêche et de protection de l'environnement**

- M. Patrick DUFOUR, représentant la Fédération des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aisne,  
*suppléant : M. Martin DUNTZE, représentant la Fédération des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aisne,*

#### **Représentant d'association agréée de protection de l'environnement**

- M. Patrick THIERY, Président de l'association « Picardie Nature » ou son représentant,

#### **Membres de professions ayant leur activité dans le domaine de compétence de la commission**

- M. Robert BOITELLE, désigné par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne,  
*suppléant : M. Mathieu CANON, désigné par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne,*
- M. Olivier JACOB, désigné par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne  
*suppléant : M. Emmanuel ROMAIN, désigné par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne*
- M. François PASQUIER, désigné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne,  
*suppléant : M. Christophe LASNE, désigné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne,*

#### **Experts dans les domaines de compétence de la commission**

- A désigner,  
*suppléant : M. Nicolas DEHU, architecte,*
- M. Emmanuel DELECOURT, ingénieur conseil à la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail,  
*suppléant : M. Laurent HUGLO, ingénieur conseil à la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail,*
- M. le délégué interrégional de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou son représentant ;

---

#### **4<sup>ème</sup> collège – Quatre personnes qualifiées, dont au moins un médecin**

---

- M. le Docteur Thierry MAILLIEZ,  
*suppléant : M. le Docteur Marcel MONSIGNY ;*
- M. le Docteur vétérinaire Didier BOUSSARIE,  
*suppléant : A désigner*
- M. le Commandant Olivier MESSIEUX, Service départemental d'incendie et de secours,  
*suppléant : M. le Capitaine Patrice RICART, Service départemental d'incendie et de secours,*
- M. Florian PONTHEUX, pharmacien,  
*suppléant : M. Quentin DECOTTE, pharmacien*



**ARTICLE 2:** Lorsqu'il est consulté sur les déclarations d'insalubrité, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques peut se réunir sous la présidence du préfet ou de son représentant en formation spécialisée comprenant :

---

**1<sup>er</sup> collège – Deux représentants des services de l'État :**

---

- le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant,

---

**1er collège bis**

---

- le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

---

**2<sup>ème</sup> collège – Deux représentants des collectivités territoriales :**

---

- Mme Delphine MOLET, Conseillère départementale du canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS, suppléant : M. Jean-Pierre LOCQUET, Conseiller départemental du canton de SAINT-QUENTIN 1,
- A désigner  
suppléant : M. Thierry ROUTIER, Maire de BUCY-LE-LONG,

---

**3<sup>ème</sup> collège – Trois représentants d'associations et d'organismes, dont un représentant d'associations d'usagers et un représentant de la profession du bâtiment :**

---

- M. Patrice CORDIER, représentant l'Union départementale des associations familiales de l'Aisne, suppléant : A désigner
- A désigner
- M. François PASQUIER, désigné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne, suppléant : M. Christophe LASNE, désigné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne,

---

**4<sup>ème</sup> collège – Deux personnes qualifiées, dont au moins un médecin :**

---

- M. le Docteur Thierry MAILLIEZ, suppléant : M. le Docteur Marcel MONSIGNY
- Mme Stéphanie PEREIRA, association « Soliha », suppléant : M. Ridha JEMAÏ, directeur de l'association « Soliha »

**ARTICLE 3 :**

Le secrétariat du conseil est assuré par la direction départementale des territoires.

**ARTICLE 4 :**

La durée du mandat des membres de la commission est de trois ans renouvelable. Les membres nouvellement désignés sont nommés pour la période restant à courir, soit jusqu'au 5 novembre 2024.

Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**ARTICLE 5 :**

Les règles de fonctionnement du CODERST sont définies par règlement intérieur.

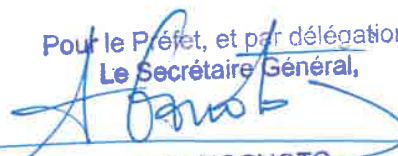
**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté ne peut être déféré qu'au Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80 011 AMIENS CEDEX dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

**ARTICLE 7**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le **- 9 AOUT 2022**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
  
Alain NGOUOTO